



Conseil de sécurité

Soixante-cinquième année

Provisoire

6314^e séance

Lundi 17 mai 2010, à 15 heures

New York

<i>Président :</i>	M. Salam	(Liban)
<i>Membres :</i>		
	Autriche	M. Ebner
	Bosnie-Herzégovine	M. Barbalić
	Brésil	M ^{me} Viotti
	Chine	M. Li Baodong
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Anderson
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Araud
	Gabon	M. Issoze-Ngondet
	Japon	M. Okuda
	Mexique	M. Puente
	Nigéria	M. Amieyeofori
	Ouganda	M. Rugunda
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ...	Sir Mark Lyall Grant
	Turquie	M. Apakan

Ordre du jour

Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) (S/2010/169)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.



La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2010/169)

Le Président (*parle en arabe*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de la Serbie une lettre dans laquelle il demande à ce que le Ministre des affaires étrangères de la République de Serbie soit invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter le Ministre des affaires étrangères de la République de Serbie à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Jeremić (Serbie) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en arabe*) : Au nom du Conseil, je souhaite chaleureusement la bienvenue à S. E. M. Vuk Jeremić, Ministre des affaires étrangères de la République de Serbie.

Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, M. Lamberto Zannier, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Zannier à prendre place à la table du Conseil.

Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, S. E. M. Skender Hyseni.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Hyseni à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2010/169, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de M. Lamberto Zannier. Je lui donne maintenant la parole.

M. Zannier (*parle en anglais*) : Le rapport dont le Conseil est saisi aujourd'hui (S/2010/169) décrit en détail les activités menées par la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) entre le 16 décembre 2009 et le 15 mars 2010. J'ai l'intention aujourd'hui de mettre en relief les questions clefs et de faire au Conseil le point des événements survenus depuis le 15 mars.

Depuis le dernier exposé que j'ai fait au Conseil à la fin du mois de janvier (voir S/PV.6264), la situation au Kosovo est, d'une manière générale, demeurée stable, bien que, dans le nord du Kosovo surtout, la situation reste potentiellement tendue et instable. Et il s'est produit un certain nombre de faits nouveaux importants. L'absence d'un véritable processus de réconciliation entre les communautés continue de poser problème, ce qui, conjugué aux difficultés économiques, continue de présenter un risque de troubles sociaux.

La MINUK se préoccupe activement des questions qui influent sur les relations entre les communautés afin de faciliter la coopération régionale, notamment en assistant aux réunions; de se concentrer sur le nord du Kosovo, notamment en s'acquittant de responsabilités administratives dans le nord de Mitrovica; de coopérer avec toutes les parties concernées à propos du patrimoine religieux et culturel; et de proposer ses bons offices en vue de résoudre les questions d'ordre pratique entre Pristina et Belgrade dans l'espoir de pouvoir ouvrir des voies de communication plus directes entre les parties pour régler ces questions.

Si la situation a été quelque peu encourageante en ce qui concerne le patrimoine culturel et pour ce qui est des efforts déployés par la MINUK pour remédier aux questions interethniques d'ordre pratique à Mitrovica, dans d'autres domaines, les progrès dépendent en grande partie des positions préalables des deux parties eu égard à l'avis consultatif que la Cour internationale de Justice doit rendre prochainement sur la légalité de la déclaration d'indépendance du Kosovo.

La coopération régionale, en particulier, qui est essentielle à un développement économique fort nécessaire, a subi des revers notables en raison de considérations relatives au statut. Toutefois, s'il n'existe pas de procédures normalisées pour la participation des institutions du Kosovo aux instances régionales et internationales, les efforts de facilitation de la MINUK ont permis, dans la plupart des cas, de concilier les exigences apparemment incompatibles des deux parties, contribuant ainsi concrètement à l'élaboration d'initiatives de coopération régionale.

En effet, surtout sur le plan technique, nous avons enregistré des succès considérables en ce qui concerne la facilitation de la participation du Kosovo aux réunions régionales et internationales, bien que les autorités du Kosovo semblent croire que le rôle de facilitation de la MINUK n'est pas dans l'intérêt de leur statut déclaré d'État souverain. Tant que cela sera nécessaire et utile, la MINUK continuera de jouer son rôle impartial vis-à-vis de toutes les parties prenantes afin de favoriser la concertation et la coopération régionales. Dans ce contexte, j'ai maintenu les contacts avec Belgrade et Pristina, ainsi qu'avec les dirigeants régionaux, en tenant des consultations en marge de manifestations internationales, ainsi que des réunions dans les capitales de la région et d'ailleurs.

Grâce à la facilitation de la MINUK, Belgrade et Pristina continuent d'avoir des contacts directs sur la question des personnes portées disparues par l'intermédiaire du Groupe de travail sur les personnes portées disparues présidé par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), et sur la question du patrimoine religieux et culturel grâce à la Commission chargée de la reconstruction des sites orthodoxes serbes au Kosovo, présidée par le Conseil de l'Europe. Si nous avons constaté des progrès encourageants en ce qui concerne le patrimoine culturel et religieux grâce à la nomination opportune du chef du bureau de liaison de la Grèce à Pristina au poste de facilitateur de l'Union européenne, le problème des personnes portées

disparues continue de poser de grandes difficultés au processus de réconciliation entre les communautés.

Le CICR estime qu'au 27 avril de cette année, 1 862 personnes étaient encore portées disparues dans l'ensemble du Kosovo. Le 8 avril, lorsque le Groupe de travail sur les personnes portées disparues a rencontré à Pristina des délégations de Belgrade et de Pristina, les représentants de familles serbes du Kosovo et de familles albanaises du Kosovo ont exprimé leur mécontentement quant aux progrès réalisés à ce jour et ont exigé que cette question soit dépolitisée. Il faut entendre leur appel. Dans ce contexte, je me félicite vivement de l'annonce faite le 10 mai par le Bureau du Procureur de la Serbie chargé des crimes de guerre, de la découverte, en coopération avec la Mission état de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX), d'un charnier près de Raska, en Serbie. Ce site contiendrait les dépouilles de 250 Albanais du Kosovo. L'identification et la remise rapides des dépouilles aux membres survivants de leur famille aideront ces derniers à tourner la page et à entamer un processus de guérison.

Malheureusement, la coopération pratique directe entre Belgrade et Pristina ne s'est pas étendue à d'autres domaines que ceux que je viens de mentionner. Les efforts déployés par EULEX pour rétablir un tribunal pluriethnique pleinement opérationnel dans le nord de Mitrovica ont jusqu'à présent donné des résultats mitigés. De même, il s'est également révélé difficile de réaliser des progrès pour ce qui est de la mise en place d'installations douanières complètes aux points d'entrée 1 et 31.

J'ai indiqué au tout début de mon intervention que la situation dans le nord du Kosovo demeurerait potentiellement instable. La situation dans le nord de Mitrovica reste politiquement sensible, et l'expérience des dernières années nous a montré que les activités liées à la reconstruction et aux retours dans le quartier interethnique de Kroi i Vitakut/Brdjani doivent être bien canalisées. À ce jour, 17 familles albanaises du Kosovo et 40 familles serbes du Kosovo ont emménagé dans des logements reconstruits ou dans de nouveaux logements du quartier, et la MINUK souhaite que ce processus se poursuive sans entrave. Nous avons fait des efforts pour aider les familles à régler les besoins du quartier en infrastructures par le biais des groupes de travail techniques animés par la MINUK, et j'ai le plaisir de signaler que les deux communautés ont fait preuve d'un esprit constructif et coopératif et que la période de reconstruction à Kroi i Vitakut/Brdjani a

repris dans le calme cette année. Les problèmes quotidiens que les communautés connaissent ici, comme dans tant d'autres parties du Kosovo, ne font pas de différence; ils touchent toutes les communautés ethniques, et la meilleure façon d'y remédier, c'est par le biais d'efforts collectifs.

Souhaitant ouvrir de nouvelles voies de dialogue direct entre le nord et le sud de Mitrovica, en particulier sur la question pressante des retours – que les dirigeants des deux parties ont évoquée avec moi –, j'ai effectué plusieurs visites à Mitrovica ces derniers mois pour rencontrer les acteurs clefs. Malheureusement, des obstacles empêchant un accord sur les modalités, y compris qui devrait ou ne devrait pas participer à ce dialogue, ont jusqu'à présent entravé les efforts que j'ai déployés pour rapprocher les deux parties sur cette question. Encore une fois, c'est la politique qui a eu gain de cause. Mes collègues et moi-même poursuivront nos efforts mais, en fin de compte, ce sont les dirigeants locaux des deux parties, ainsi que Pristina et Belgrade, qui doivent déployer des efforts et faire montre de bonne volonté.

La question des retours demeure également une source de tension dans d'autres parties du Kosovo. Et il y a eu au cours de cette période une résistance locale farouche aux retours dans le village de Zallq/Žac dans le nord-ouest du Kosovo. Le retour spontané de 23 Serbes du Kosovo dans ce village à la fin du mois de mars a provoqué plusieurs manifestations de protestation de la part de groupes d'habitants albanais du Kosovo de Zallq/Žac et des villages voisins, qui prétendaient qu'il y avait parmi les rapatriés des personnes qui avaient commis des crimes de guerre dans la région. Ces allégations n'ont pu être confirmées. Cinq personnes de Zallq/Žac sont encore considérées comme portées disparues. Selon certaines allégations, ces manifestations de protestation seraient motivées par des litiges d'ordre foncier.

Quoi qu'il en soit, les autorités du Kosovo ont – ce qui est encourageant – bien accueilli les retours et ont débloqué 100 000 euros pour la fourniture de logements aux rapatriés. La police du Kosovo et la Force de paix au Kosovo ont assuré leur protection. Mais hélas, cela n'a pas empêché d'autres attaques répétées par de jeunes lanceurs de pierres; et, tout récemment, des coups de feu ont été tirés sur la tente d'une famille rapatriée, mais heureusement, il n'y a eu aucun blessé.

En fin de compte, on peut considérer que la situation à Zallq/Žac est un microcosme des difficultés économiques et humanitaires du Kosovo : la question non réglée des personnes portées disparues, l'absence connexe de réconciliation, une situation économique difficile, des problèmes liés à la sécurité et aux biens, et l'effet cumulatif de toutes ces questions sur le processus de retours. La réaction des autorités du Kosovo a été encourageante, mais il est évident qu'il faut en faire davantage au niveau communautaire pour surmonter l'héritage du passé.

Depuis la présentation du rapport au Conseil, les mesures prises par l'Office de réglementation des télécommunications du Kosovo pour démanteler et détruire les transmetteurs et autre équipement de prestataires de services de télécommunications non autorisés au Kosovo ont entraîné une perturbation généralisée de l'infrastructure des communications dans les zones habitées par des minorités, y compris pour les services d'urgence. En représailles, des transmetteurs gérés par des prestataires de services autorisés dans le nord du Kosovo ont été attaqués à l'explosif.

C'est une question complexe qui a des implications juridiques, politiques, commerciales et humanitaires et en matière de sécurité. Alors que l'Office de réglementation des télécommunications considèrerait qu'il s'agissait d'une question commerciale et relative à l'état de droit, l'impact humanitaire de ces coupures survenues si brutalement est indéniable. La loi sur les télécommunications promulguée par la MINUK en 2003 est toujours la seule réglementation en vigueur dans ce secteur au Kosovo. Par le passé, la MINUK n'a cessé de rappeler aux prestataires non autorisés les exigences en matière de licence prévues par cette loi. Néanmoins, la MINUK demeure préoccupée par l'impact humanitaire de ces coupures et suit de près les mesures prises par les autorités du Kosovo pour en atténuer l'impact sur les communautés minoritaires touchées.

Depuis ma dernière intervention devant le Conseil, des changements importants se sont produits aux niveaux local et central du Gouvernement au Kosovo. Les nouvelles municipalités à majorité serbe du Kosovo ont désormais mis leurs structures administratives en place et, si elles peuvent compter sur un certain niveau d'attention et de bonne volonté de la part des autorités du Kosovo, il est néanmoins trop tôt pour évaluer leur performance en ce qui concerne la

réponse apportée aux besoins et aux aspirations de leurs administrés.

Au niveau du Gouvernement central, l'événement principal, depuis la présentation du rapport au Conseil, est constitué par le remaniement ministériel annoncé le 31 mars. Six ministres ont été remplacés et un nouveau Ministère de l'intégration européenne a été créé. Un remaniement au niveau des vice-ministres attendu pour la fin d'avril a été retardé. Dans l'intervalle, une enquête d'EULEX sur des allégations de corruption concernant le Ministre des transports et des télécommunications a créé des tensions entre les autorités du Kosovo et des éléments de la communauté internationale présents au Kosovo.

Les relations entre la MINUK et les autorités du Kosovo sont courtoises, quoique distantes, et le personnel de la MINUK garde des contacts de travail multiples et fructueux, au quotidien, avec ses homologues du Kosovo.

Enfin, je tiens à souligner les progrès que nous enregistrons dans la planification de la mission intégrée demandée par le Secrétaire général. La MINUK et l'Équipe des Nations Unies au Kosovo travaillent ensemble à l'élaboration d'un cadre stratégique des Nations Unies pour le Kosovo, qui nous permettra d'œuvrer plus efficacement en commun à la réalisation de notre objectif principal, à savoir garantir durablement la sécurité et la stabilité au Kosovo. Le principal avantage comparatif de l'ONU au Kosovo est le fait qu'elle est acceptée par toutes les communautés. À cet égard, la MINUK et l'Équipe des Nations Unies au Kosovo ont recensé un certain nombre de priorités et d'objectifs communs qui permettraient d'optimiser l'impact des interventions des institutions des Nations Unies au Kosovo, notamment en ce qui concerne les droits de l'homme et la gouvernance, les municipalités pluriethniques, la situation dans le nord et la question des retours. Je me félicite des progrès que nous enregistrons.

Pour terminer, au nom de tous les membres de la MINUK, je tiens à remercier le Conseil de son appui et à l'assurer que la MINUK continuera à s'acquitter de son mandat afin de maintenir la paix et la stabilité au Kosovo et dans la région. Nous espérons que les deux camps continueront à faire appel aux capacités de facilitation et aux bons offices de la MINUK. Avec l'encouragement du Conseil et la coopération de toutes les parties, la MINUK est certaine de pouvoir poursuivre ses travaux.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie M. Zannier de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Vuk Jeremić, Ministre des affaires étrangères de la Serbie.

M. Jeremić (Serbie) (*parle en anglais*) : En 1947, le Brésilien Oswaldo Aranha, qui était alors Président de l'Assemblée générale, a défini avec éloquence ce qu'il considérait comme étant la mission principale de l'ONU : découvrir la vérité et faire face à la réalité dans toute sa complexité, afin d'être en mesure de prendre en connaissance de cause les mesures qui s'imposent pour assurer le maintien de la paix et la sécurité de tous les peuples. Alors que nous sommes réunis pour une nouvelle séance du Conseil de sécurité, en application de la résolution 1244 (1999), nous devons garder ces paroles en mémoire.

Malgré tout le respect que j'ai pour les points de vue divergents, s'agissant de la province serbe du Kosovo-Metohija, il est manifeste que son statut continue de faire l'objet d'âpres polémiques plus de deux ans après la tentative de sécession des autorités de souche albanaise par une déclaration unilatérale d'indépendance.

Il est clair que la déclaration unilatérale d'indépendance de Pristina a divisé le monde et remis en cause les principes fondamentaux du système international contemporain. Elle n'a contribué ni à stabiliser les Balkans ni à renforcer la coopération régionale. Une grande majorité d'États Membres de l'Organisation des Nations Unies et des membres actuels du Conseil de sécurité se sont fermement élevés contre cette tentative visant à imposer la partition forcée de mon pays. Ils ont continué de respecter notre souveraineté et notre intégrité territoriale. Au nom de ma nation, je tiens à dire notre profonde gratitude à ces États pour l'appui qu'ils nous témoignent alors que nous essayons de régler la question du statut futur du Kosovo par une patiente diplomatie.

Avant de me pencher sur le rapport du Secrétaire général (S/2010/169), je tiens à souligner que la position de principe de la démocratie serbe est gravée dans le marbre : nous ne céderons jamais et jamais nous ne reconnaitrons la déclaration unilatérale d'indépendance. Nous continuerons à défendre avec vigueur notre position, de manière non conflictuelle, en utilisant tous les moyens pacifiques dont dispose un État souverain pacifique.

Je souhaite une chaleureuse bienvenue au Représentant spécial M. Lamberto Zannier, que je remercie de son travail. L'ONU reste un acteur indispensable au Kosovo. Il est par conséquent absolument indispensable que le Conseil continue à appuyer la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), pilier fondamental de la paix et de la stabilité.

Nous apprécions hautement la démarche constructive adoptée par l'ONU et les organisations qui opèrent sous son autorité générale, telles que la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX). Elles ont préparé le terrain à l'intervention des acteurs responsables, afin qu'ils s'emploient en commun à améliorer la vie des citoyens, indépendamment de leur origine ethnique. Les désaccords concernant le statut ne doivent pas nous empêcher d'agir de concert pour régler les questions pratiques.

Grâce à la démarche adoptée, l'équilibre fragile sur le terrain a pu être en grande partie maîtrisé. Cela a permis que la situation générale au Kosovo demeure « relativement calme [...] mais précaire », pour citer le rapport.

Les autorités de souche albanaise ont à de nombreuses reprises refusé d'adopter une attitude pragmatique et respectueuse de la position de neutralité, notamment dans le domaine de l'état de droit. Ainsi, la visite effectuée le 2 mars à Belgrade par Yves de Kermabon, le Chef d'EULEX, a donné lieu à un accord permettant de progresser rapidement sur le volet judiciaire, sur la question du palais de justice du nord de Mitrovica. Bien qu'elle ait été dûment informée du contenu de cet accord au préalable, Pristina en a publiquement refusé les clauses après leur approbation par Belgrade.

L'autorité exécutive de la communauté internationale n'a pas encore été mise à contribution pour concrétiser cette percée et ouvrir ainsi la voie à un dialogue constructif sur la question des douanes. Au lieu de cela, ces deux questions d'intérêt commun – qui font partie intégrante du rapport du Secrétaire général – restent en suspens, au détriment de la population serbe du Kosovo en particulier.

Malheureusement, le rapport du Secrétaire général minimise l'importance d'un certain nombre de problèmes qui s'aggravent au Kosovo, qu'il s'agisse de la criminalité organisée, de la corruption, des pratiques répréhensibles de la police ou du dysfonctionnement

du système judiciaire. D'un autre côté, le dernier rapport d'activité de la Commission européenne fournit une description plus réaliste. Il y est écrit que la criminalité organisée et la corruption restent des sources de « grave préoccupation » et que le système judiciaire est « faible, vulnérable aux ingérences politiques et inefficace ».

Plus récemment, le Chef des poursuites par intérim d'EULEX, Johannes van Vreeswijk, a déclaré que le prétendu Ministre des transports et des télécommunications de Pristina, Fatmir Limaj, ainsi qu'un groupe d'associés très proches, font depuis mai 2009 l'objet d'une enquête pour blanchiment d'argent, criminalité organisée, usurpation de titres, pratiques frauduleuses dans l'exercice de leurs fonctions et extorsion de pots-de-vin. Le Chef des poursuites a également indiqué que le prétendu Premier Ministre du Kosovo, Hashim Thaci, ainsi que d'autres personnalités de Pristina, avaient tenté de le dissuader de poursuivre son enquête.

Dans une autre affaire très médiatisée, l'association des anciens combattants de l'Armée de libération du Kosovo (ALK) a proféré des menaces à l'encontre d'EULEX après l'arrestation récente du commandant de l'ALK, Sabit Geci, qui est accusé d'avoir prélevé des organes sur des civils de souche serbe dans la fameuse « maison jaune », en Albanie voisine.

Plusieurs dirigeants serbes, y compris le Ministre Goran Bogdanović et son adjoint, ont été illégalement expulsés par Pristina sous escorte armée, et ce bien qu'ils soient des résidents légitimes de la province. À peu près au même moment, une unité de police spéciale du Kosovo a recouru à l'usage unilatéral de la force pour endommager des réseaux serbes de téléphonie mobile et fixe, diminuant ainsi la capacité des Serbes du Kosovo de communiquer au-delà de leurs enclaves, ce qui constitue une violation grave des normes humanitaires en vigueur. Aucun avertissement n'a été émis. L'opération a été rapide et violente et a apparemment pris par surprise de nombreux acteurs internationaux présents au Kosovo.

Heureusement, la situation sur le terrain s'améliore et les dégâts techniques sont en cours de réparation. Nous devons nous assurer que ce type de pratiques unilatérales ne se reproduira pas. Dans ces circonstances, je me félicite des déclarations de la MINUK et d'EULEX, qui se sont dissociées de la stratégie controversée pour le nord du Kosovo. Ce

dispositif unilatéral a été appuyé par ce qu'il est convenu d'appeler « bureau civil international », dans le but de forcer les parties à mettre en œuvre la proposition délégitimée de M. Ahtisaari, en violation de la résolution 1244 (1999).

La situation précaire du patrimoine serbe demeure une dimension profondément préoccupante de la réalité sur le terrain au Kosovo. Le rapport du Secrétaire général souligne un certain nombre d'incidents inquiétants, y compris des actes de vandalisme commis contre des églises, la profanation de cimetières, les dégradations d'icônes et d'autres reliques et la privation de droits fonciers. Inexplicablement, il est toujours aussi silencieux sur le manque de progrès enregistrés au sujet de l'information de la décision scandaleuse de recouvrir de béton les vestiges de l'église serbe du centre de Djakovica, qui a été détruite à deux reprises. Aujourd'hui, pour la cinquième fois devant le Conseil, la Serbie demande pourquoi rien n'a été fait pour corriger cet acte ignoble de « purification culturelle ».

Ces exemples ne sont pas des incidents isolés. Ils sont tout à la fois cause et effet et se renforcent mutuellement. Ils font partie intégrante de la réalité sur le terrain après la déclaration unilatérale d'indépendance, une réalité qui a une incidence directe sur le retour des 205 835 Serbes du Kosovo chassés du pays et qui ont été recensés par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).

Dans le sud du Kosovo, en particulier, la police semble incapable d'empêcher les actes d'intimidation et de violence visant les Serbes qui exercent leur droit au retour. Par exemple, le village reconstruit de Žac a subi des attaques répétées pendant plusieurs mois : des logements ont été vandalisés, des lignes électriques coupées, des pneus lacérés et on a jeté des pierres sur des enfants. En conséquence, la plupart des habitants du village ont décidé de quitter le Kosovo. Par ailleurs, il y a trois jours à peine, l'un des rapatriés qui avaient décidé de rester sur place a été abattu par un assaillant non identifié, alors qu'il se trouvait dans la tente qui lui sert de logement.

M. Eduardo Arboleda, haut fonctionnaire du HCR, a déclaré que « le retour des personnes déplacées est pratiquement à l'arrêt ». L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) est allée dans le même sens, qui a écrit que les autorités locales du Kosovo « n'ont pas fait grand-chose pour encourager les personnes déplacées à rentrer ».

L'éminent Groupement pour les droits des minorités est allé plus loin, en indiquant dans un rapport récent que depuis la déclaration unilatérale d'indépendance, la situation des Serbes du Kosovo et des autres citoyens non albanais a empiré, ce qui les force à quitter le Kosovo parce qu'ils « sont confrontés à l'exclusion et à beaucoup de situations de discrimination ».

En dépit des nombreuses déclarations faites par les autorités de souche albanaise du Kosovo selon lesquelles le retour des personnes déplacées serait une priorité, la réalité est que l'année passée, ce sont seulement quelques centaines de Serbes du Kosovo qui ont regagné leurs foyers. Cela représente moins de 0,5 %, chiffre colossal. Il s'agit d'un fiasco pour lequel il faut trouver des solutions d'urgence. La République de Serbie reste néanmoins déterminée à trouver le moyen de surmonter ces problèmes et de nombreux autres défis concrets sur la base de la position de neutralité conforme à la résolution 1244 (1999).

À cet égard, je voudrais souligner que nous sommes parvenus récemment à un accord avec le HCR, en vue de la mise en place de trois bureaux spécialisés en Serbie centrale pour permettre aux personnes déplacées de recevoir les décisions de l'Office kosovar de la propriété immobilière. Nous espérons que cela permettra d'ouvrir la voie au règlement de plus de 40 000 plaintes déposées par des Serbes, en vue du recouvrement rapide des biens illégalement saisis, après plus d'une décennie de faux-fuyants.

La République de Serbie a continué à coopérer avec la communauté internationale dans un certain nombre de domaines importants d'intérêt commun. Nous apprécions hautement les efforts concertés déployés par la MINUK afin, comme l'indique le rapport, « d'apaiser les tensions et de mettre l'accent sur les besoins communs » dans le nord du Kosovo, (*S/2010/169, par. 12*). Nous saluons le rôle irremplaçable qu'elle joue dans la résolution des problèmes concrets ainsi que de sa proposition de présider un certain nombre d'équipes spéciales multiethniques composées de représentants des institutions du nord du Kosovo et des autorités locales albanaises. Nous appuyons également la présence renforcée de l'Union européenne au nord du Kosovo, dans le cadre défini par sa position de neutralité, et attendons avec intérêt de voir la Maison de l'Union européenne commencer à fonctionner pleinement dans un proche avenir.

Je suis heureux de souligner que la coopération au jour le jour entre la Serbie et la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) sur les questions policières, judiciaires et douanières s'est poursuivie. Les échanges d'informations sont réguliers et des discussions techniques sur d'importants domaines de compétence se sont avérées utiles pour les deux parties. Nous avons instauré progressivement d'étroites relations de travail, ce qui a conduit à une meilleure compréhension des besoins et priorités de toutes les parties concernées.

Je voudrais saluer le rôle indispensable joué par la communauté internationale dans la protection du patrimoine culturel et religieux serbe au Kosovo. La nomination par l'Union européenne, dans le cadre défini par sa position de neutralité, du Chef du bureau de liaison de la Grèce à Pristina, l'Ambassadeur Dimitris Moschopoulos, au poste de facilitateur aux fins de la protection du patrimoine serbe dans la province est un événement positif à signaler pendant la période à l'examen. Nous avons déjà commencé à collaborer avec lui conformément à la résolution 1244 (1999) du Conseil et au plan en six points du Secrétaire général.

La Serbie trouve encourageant les premiers signes de progrès accomplis. Par exemple, l'Ambassadeur Moschopoulos a pu convaincre les autorités locales albanaises de la municipalité de Vucitër de réparer une grave injustice : une école primaire située près de l'église de Saint-Jean-Baptiste dans le village de Samodreza a utilisé celle-ci comme décharge pendant toute une décennie. Or ce sanctuaire revêt une importance particulière pour le peuple serbe, car il a été bâti sur les fondations de l'église dans laquelle les martyrs de 1389 ont pris la communion avant de participer à la bataille historique du Kosovo.

Je me montrerai prudemment optimiste quant au règlement prochain des questions liées à la fourniture de l'électricité aux communautés serbes dans toute la province. Grâce au rôle constructif joué par la MINUK et surtout par l'Union européenne, il semblerait qu'on soit sur le point de trouver une solution neutre à ce problème, sans incidence quant au statut.

Je voudrais maintenant évoquer la question de la Force de paix au Kosovo (KFOR). Chacun s'accorde toujours à reconnaître sa capacité sans équivalent de combler les clivages communautaires et de maintenir la paix et la stabilité sur le terrain. La République de Serbie continuera à collaborer avec nos partenaires

pour faire en sorte que l'on ne réduise pas le rôle de la KFOR, en particulier s'agissant de la protection du patrimoine serbe. Nous pensons que les propositions visant à transférer aux unités de police locale la compétence opérationnelle de garder un certain nombre de ces sites ne seraient pas de nature à améliorer la fragile situation en matière de sécurité. Ceci est d'autant plus important que ces projets suscitent clairement l'opposition des communautés monastiques concernées.

Malgré les revers subis récemment sur le terrain, je pense que nous nous approchons d'une période plus prometteuse pour le Kosovo. À l'avenir, nous devrions concentrer nos efforts sur la recherche commune d'une solution par le dialogue. En octobre 2008, l'Assemblée générale a chargé la Cour internationale de Justice (CIJ) de déterminer si la déclaration unilatérale d'indépendance était ou non conforme au droit international. Vers la fin de l'année dernière, une étape décisive du processus judiciaire – les audiences – a pris fin. Un nombre record de pays y ont présenté leur avis, y compris les cinq membres permanents du Conseil, ce qui en a fait la plus grosse affaire de l'histoire de la Cour.

La Cour est maintenant sur le point de conclure ses délibérations et c'est un fait à prendre par tous avec le plus grand sérieux : il s'agit de laisser les juges finir leurs travaux, sans la moindre pression politique du type par exemple de nouveaux actes de reconnaissance de la déclaration unilatérale d'indépendance. Il est très regrettable, en effet, que ces derniers mois, quelques États aient décidé de passer outre, au prétexte qu'ils le faisaient sous pression étrangère, et ce au mépris, faut-il le dire, du principal organe judiciaire de l'ONU.

Une fois que la Cour internationale de Justice aura fait rapport à l'Assemblée générale, nous aurons une occasion sans précédent de mobiliser la dynamique nécessaire à la réalisation de l'objectif ultime : un compromis stratégique entre Serbes et Albanais du Kosovo. Il est incontestable que les causes profondes de la plupart des problèmes auxquels nous devons faire face au Kosovo remontent à l'histoire ancienne. Ces problèmes ont été encore aggravés par les conséquences de cet acte unilatéral.

Je suis cependant convaincu que nous pouvons dépasser les divisions du passé et créer un environnement nouveau qui permettra de trouver des solutions à l'avenir. Nous devons trouver la volonté et le courage de faire ce que cet instant historique

commande. Cela ne peut se faire qu'au moyen d'un dialogue pacifique qui débouche sur un résultat mutuellement acceptable permettant d'instaurer la stabilité dans la région et dans le monde en général.

Notre objectif est de trouver une solution par le dialogue, et non pas de manière unilatérale. Nous demandons que tous les États Membres de l'ONU contribuent à régler définitivement ce problème. Cette année peut être celle de notre réussite commune. Je tiens à assurer le Conseil que la Serbie est disposée à collaborer avec souplesse et en toute sincérité, notre intention n'étant ni de geler le conflit, ni de triompher ou d'assujettir.

La question du Kosovo ne saurait être réglée en imposant des conditions de soumission à une partie, qui se verrait forcée d'accepter, car cela n'aboutirait qu'à une humiliation, sous contrainte et à un prix intolérable pour la démocratie, laissant inévitablement une profonde rancœur, un souvenir amer sur lequel reposeraient les termes d'une décision inique, même pas de façon permanente, mais seulement comme sur des sables mouvants.

Par ailleurs, une solution qui ne fait pas de vaincu peut unir le monde et contribuer à faire progresser les priorités régionales dans le cadre fixé par le droit international. Seule une telle solution, fondée sur le libre consentement de tous les acteurs responsables, peut perdurer. Seule une telle solution peut combler le fossé qui divise les États Membres de l'ONU en raison de la déclaration unilatérale d'indépendance. Seule une telle solution mérite l'appui du monde, pas la déclaration unilatérale d'indépendance.

La Serbie continuera de chercher un compromis avec Pristina, de manière constructive et en toute bonne foi, comme si le Kosovo n'avait jamais opté pour la déclaration unilatérale d'indépendance. Mais que personne ne se méprenne : nous sommes tout aussi disposés à résister implacablement à la déclaration unilatérale d'indépendance si aucun compromis n'était envisageable.

J'estime que l'on peut repousser les frontières du réalisable avec l'adhésion de tous à la même cause, à savoir l'intégration européenne. Le dialogue entre Serbes et Albanais qui débouche sur un accord équitable et équilibré sera déterminant pour augmenter les chances d'un avenir européen pacifique pour l'ensemble des Balkans occidentaux. L'entrée dans l'Union européenne est la priorité stratégique essentielle de la Serbie. Nous croyons fermement en la

destinée commune de toutes les nations européennes. Et nous restons déterminés à réaliser le rêve de Robert Schuman d'une Europe organisée et dynamique, indispensable au maintien des relations pacifiques entre les États.

Ces idées sont le fondement de notre démocratie et de notre véritable désir de réconciliation. Elles nous rappellent l'importance de la coopération, du compromis et de l'instauration du consensus, tout en nous incitant à surmonter toutes nos divergences et nos désaccords afin de parvenir à une prospérité commune. Malgré les nombreux obstacles qu'il a fallu franchir, et malgré la grande peine qui en a découlé, nous pensons que le moment est venu de ne plus avoir peur. Et nous pensons qu'ensemble, nous pouvons transformer le lopin de terre controversé qu'est le Kosovo-Metohija – cher aux deux peuples – en un lieu d'harmonie.

Rassemblons donc nos forces et commençons à nous préparer pour la fin de ce voyage historique. « Tout effort exige que l'on soit capable de faire le dernier kilomètre, de concevoir le dernier plan, d'endurer les dernières heures de labeur », a dit Henry David Thoreau, ajoutant que c'est une vertu à posséder pour affronter l'avenir avec la volonté d'aller jusqu'au bout. Voilà donc ce qu'il nous faut faire : susciter un élan, puis l'alimenter jusqu'à ce que nous parvenions à instaurer la paix et la sécurité pour tous au moyen d'un dialogue pacifique.

Patienter pendant une période indéterminée dans le vague espoir qu'une des parties finira par céder est le meilleur moyen de laisser le Kosovo dans l'incertitude. Or, ce n'est très certainement pas ce que des acteurs responsables souhaitent. La seule façon d'avancer est de parvenir à un compromis équitable qui permette d'équilibrer les aspirations et les intérêts de nos deux peuples. C'est là l'objectif de la Serbie, et nous le poursuivrons jusqu'à ce qu'il se réalise, car s'arrêter sans parvenir à un accord ne saurait jamais être justifié.

Le Président (parle en arabe) : Je remercie M. Jeremić de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à M. Skender Hyseni.

M. Hyseni (parle en anglais) : C'est avec une sincère satisfaction que je saisis l'occasion qui m'est offerte de m'adresser au Conseil de sécurité et de l'informer des progrès réguliers que mon pays, la République du Kosovo, a continué de faire dans tous

les domaines pendant la période à l'examen. La célébration du deuxième anniversaire de l'indépendance de mon pays, il y a précisément trois mois, a été de nouveau l'occasion solennelle et appropriée de regarder en arrière et de dresser le bilan des réalisations et progrès accomplis, ainsi que des événements et faits déterminants survenus au Kosovo pendant ces deux années d'indépendance.

La reconnaissance du Kosovo en tant qu'État souverain et indépendant s'est poursuivie. Depuis les dernières délibérations du Conseil de sécurité sur le Kosovo (voir S/PV.6264), trois autres pays – le Royaume du Swaziland, la République de Vanuatu et la République de Djibouti – ont reconnu l'indépendance de mon pays. Je tiens à remercier vivement les peuples et les Gouvernements de ces pays d'avoir appuyé le droit légitime du peuple kosovar à la liberté et à l'indépendance.

Cela porte à 68 le nombre de pays qui ont reconnu officiellement le plus jeune État du monde. Mais surtout, le Kosovo est également heureux de jouir de l'appui de pays qui ne l'ont pas encore reconnu, comme ceux qui ont soutenu son adhésion au Fonds monétaire international et à la Banque mondiale. Et j'ai le grand plaisir d'informer le Conseil que beaucoup d'autres pays dans le monde ont annoncé une reconnaissance imminente, ou ont indiqué que la procédure de reconnaissance officielle était en cours.

Sur le plan national, depuis le dernier débat du Conseil de sécurité, un certain nombre de faits encourageants sont survenus au Kosovo, qui a aussi été confronté à des difficultés. La situation générale sur le plan de la sécurité est demeurée calme et stable. Les discussions et efforts visant à concrétiser davantage la perspective et l'intégration européennes du Kosovo ont marqué la période à l'examen. Étant donné que nous sommes fermement attachés à poursuivre l'objectif d'adhésion à l'Union européenne (UE) et à l'OTAN, le Gouvernement de la République du Kosovo s'est engagé dans un processus global avec les institutions de l'Union européenne afin d'insuffler un nouvel élan à la perspective européenne du Kosovo. En nous fondant sur notre constitution, nous avons récemment créé un Ministère de l'intégration européenne, institution qui coordonnera le travail de tous les ministères d'exécution s'occupant de domaines spécifiques nécessaires au processus d'intégration européenne. La création de ce ministère et la nomination rapide du Ministre montrent la grande importance que la

République du Kosovo attache à sa perspective européenne.

Le Kosovo appuie aussi la perspective européenne de tous les autres pays des Balkans occidentaux. Dans cette optique, nous estimons que la coopération et l'aide mutuelle entre les pays de la région sont essentielles à une intégration rapide à l'Union européenne des sept pays des Balkans occidentaux.

La République du Kosovo a déjà engagé un vaste ensemble de réformes ambitieuses afin de répondre aux critères requis par l'Union européenne. Bien entendu, nous sommes conscients que ce parcours sera très difficile. Nous considérons qu'à l'instar d'autres pays de notre région, le Kosovo devrait lui aussi être prochainement invité à entamer un dialogue avec la Commission européenne en vue de la libéralisation du régime des visas.

Le commerce et l'économie constituent un autre secteur important dans lequel nous aspirons à une perspective européenne plus précise. Un de nos objectifs est de parvenir à la conclusion d'un accord commercial entre la République du Kosovo et l'Union européenne. Nous ne ménageons aucun effort pour atteindre cet objectif. Le 16 avril, le Gouvernement de la République du Kosovo a remis son questionnaire rempli sur les relations commerciales avec l'Union européenne. Nous espérons qu'avec d'autres travaux préparatoires réalisés à tous les niveaux, cela permettra à la Commission de commencer prochainement les négociations.

Le Gouvernement de la République du Kosovo a intensifié ses efforts en vue de traiter et résoudre de nombreuses questions d'une importance capitale pour notre économie : la justice et la sécurité ainsi que la lutte contre la criminalité, la corruption et les activités criminelles transfrontalières. Le Gouvernement kosovar a mis en place une équipe spéciale chargée de traiter les problèmes de la corruption et de la criminalité organisée. La Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) fournit une assistance indispensable dans les secteurs de la police et de la justice. Nous travaillons en collaboration étroite.

Je tiens ici à souligner à quel point la coopération bilatérale et régionale est décisive dans la lutte contre la criminalité organisée. La récente visite à Skopje du Ministre kosovar de l'intérieur, venu rencontrer son homologue macédonien, est un exemple de la

coopération étroite établie pour lutter contre les activités transfrontalières illicites. À cette occasion, les deux ministres ont réaffirmé la détermination des deux pays à coopérer dans la lutte contre la criminalité organisée et les activités criminelles transfrontalières. Le Gouvernement du Kosovo a fermement condamné l'incident survenu récemment en Macédoine, près de la frontière kosovare.

Sur le plan économique, le Gouvernement de la République du Kosovo a récemment signé un accord avec le consortium Bechtel-Enka sur un projet très important de construction d'une autoroute reliant Morine à Merdar. La construction de la route à quatre voies reliant le Kosovo à l'Albanie, à l'ouest, et à la Serbie, à l'est, a déjà commencé. L'autoroute offrira au Kosovo, et à l'ensemble de la région, une voie de passage extrêmement rentable qui profitera à tous les pays des Balkans occidentaux et au-delà.

Par ailleurs, la restructuration des sociétés à capital social et des entreprises publiques se poursuit, par le biais de privatisations ou de concessions, comme dans le cas de la concession accordée pour l'exploitation de l'aéroport international de Pristina. Un autre projet majeur en cours d'importance capitale est la nouvelle centrale électrique au charbon du Kosovo, qui fait partie de la stratégie énergétique du Gouvernement.

Les institutions de la République du Kosovo ont continué d'œuvrer à l'amélioration des conditions de vie dans les zones où résident des communautés minoritaires, en particulier dans les zones à majorité serbe. Pour faire face aux nouveaux défis, un appui considérable a été apporté aux municipalités nouvellement créées et à leur administration récemment élue. Durant la période à l'examen, le Président, M. Sejdiu, et le Premier Ministre, M. Thaci, ont continué de tendre la main à la communauté serbe en se rendant fréquemment dans les municipalités à majorité serbe. Les autorités de la République du Kosovo sont également allées remonter les rapatriés de Zallq, et ont condamné fermement les incidents survenus.

D'autre part, la décentralisation basée sur le plan Ahtisaari demeure une priorité politique pour l'ensemble du pays. La Commission électorale centrale a prévu d'organiser des élections municipales le 20 juin dans la nouvelle municipalité à majorité serbe de Partesh.

Ce n'est pas de gaieté de cœur que je me dois cependant de dire, une nouvelle fois, que, par son ingérence perturbatrice et profondément déstabilisatrice, la République de Serbie continue de se montrer très peu coopérative. Elle continue d'encourager et d'appuyer des structures illégales dans le nord. Les prétendues élections annoncées par la République de Serbie dans le nord du Kosovo sont un autre exemple d'ingérence irresponsable et inadmissible. De tels actes cherchent à saper les efforts visant à faire respecter les principes de maintien de l'ordre inscrits dans la stratégie globale adoptée pour le nord du pays. Aux réactions et commentaires extrêmement tendancieux suscités par la stratégie commune au Gouvernement kosovar et à l'Union européenne pour le nord du Kosovo, je réponds que le seul objectif de cette stratégie est d'offrir des conditions de vie décentes et normales à tous les citoyens kosovars sur l'ensemble du territoire national. Tous les Kosovars, quelle que soit leur appartenance ethnique ou religieuse, aspirent à la normalité avec le rétablissement de l'ordre dans tout le pays. Nous sommes là pour leur garantir ce retour à la normale.

La République du Kosovo continue d'accorder une grande priorité à la coopération bilatérale avec les États voisins ainsi qu'à la coopération régionale. La République du Kosovo entretient de très bonnes relations avec ses voisins immédiats, l'Albanie, la Macédoine et le Monténégro, avec qui elle travaille en coopération étroite sur un grand nombre de questions présentant un intérêt commun. Nous invitons la République de Serbie à se joindre aux efforts déployés par d'autres nations des Balkans occidentaux en vue d'instaurer un climat de coopération et d'entente dans la région, notamment par la normalisation des relations avec la République du Kosovo. Mon gouvernement est prêt à engager avec la Serbie des pourparlers, en États indépendants et souverains, sur une longue liste de questions d'intérêt commun. Le dialogue permettrait d'apaiser les tensions et de normaliser les relations entre nos pays.

La découverte récente, en Serbie, d'un charnier contenant les cadavres de centaines d'Albanais du Kosovo a provoqué une nouvelle vague de profonde tristesse, des milliers de familles kosovares étant concernées par des questions toujours non résolues relatives aux personnes portées disparues durant la guerre du Kosovo. Il est honteux qu'encore 11 ans après la fin de la guerre, 1 862 autres personnes ne puissent toujours pas être localisées. Nous appelons

toutes les parties prenantes à mettre tout en œuvre pour enfin résoudre la question des personnes portées disparues.

Pour terminer, je voudrais insister sur la solide détermination du Kosovo à devenir un membre actif de la communauté internationale. La République du Kosovo se réjouit à la perspective de travailler avec tous les membres du Conseil pour promouvoir l'objectif commun de paix et de sécurité internationales. Je tiens de nouveau à remercier le Conseil de m'avoir donné l'occasion de présenter le point de vue de la République du Kosovo.

Le Président (*parle en arabe*): Je remercie M. Hyseni de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité.

M. Ebner (Autriche) (*parle en anglais*): Je souhaite la bienvenue à M. Vuk Jeremić, Ministre des affaires étrangères de la Serbie, et à M. Skender Hyseni, Ministre des affaires étrangères du Kosovo, et les remercie pour leurs déclarations. Je remercie également le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Lamberto Zannier, d'avoir présenté le rapport dont nous sommes saisis (S/2010/169), et pour la contribution importante de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) à la paix et à la stabilité au Kosovo. L'Autriche appuie sans réserve les efforts que la MINUK continue de déployer pour faciliter le dialogue entre toutes les parties dans un environnement en mutation.

Au cours de la période allant de décembre 2009 à mars 2010, et jusqu'à aujourd'hui, des progrès ont été réalisés, y compris le bon déroulement des récentes élections. En même temps, des difficultés persistent dans les domaines du développement économique, de la bonne gouvernance, de l'état de droit et de la lutte contre la corruption et le crime organisé, ainsi qu'en ce qui concerne la situation dans le nord du Kosovo. Nous espérons que, pour rendre durables et préserver les acquis réalisés à ce jour, la communauté internationale continuera de porter son attention sur ces domaines, et nous espérons également que nous continuerons d'être informés des progrès réalisés. Le cadre stratégique commun élaboré par la MINUK et le Programme des Nations Unies pour le développement servira également cet objectif.

Malheureusement, il n'y a toujours pas de signe de communication, et encore moins de coopération, entre les parties kosovare et serbe. Nous sommes convaincus qu'en dépit du désaccord fondamental sur les questions juridiques et territoriales les plus élémentaires, une approche pragmatique est possible, réalisable et nécessaire pour le bien des habitants du Kosovo, quelle que soit leur origine ethnique. En ce sens, nous espérons que les deux parties intensifieront leurs efforts pour trouver des solutions pragmatiques aux questions non réglées qui touchent à la vie quotidienne des personnes qui vivent au Kosovo. Nous espérons que le pragmatisme présidera également aux arrangements conclus pour la participation du Kosovo aux instances régionales et internationales, en consultation avec les organisations respectives.

Nous partageons l'évaluation selon laquelle la situation dans le nord demeure difficile. Nous croyons qu'il est nécessaire de réintégrer progressivement le nord dans le reste du Kosovo, ce qui ne pourra se faire que par le biais du dialogue et avec l'assentiment des deux communautés locales et de Belgrade. Nous nous félicitons des efforts accélérés déployés par l'Union européenne pour renforcer sa visibilité et sa présence dans le nord, notamment par la création de la Maison de l'Union européenne dans le nord de Mitrovica.

Nous nous félicitons des contrôles de sécurité effectués récemment sur les marchandises aux points d'entrée 1 et 31, et des patrouilles conjointes menées par la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) et la police du Kosovo, ainsi que de l'intention d'EULEX de continuer à accroître sa présence et ses activités afin de relever plus efficacement les défis qui se posent en matière d'état de droit dans le nord du Kosovo, dont le rétablissement de l'ensemble des contrôles douaniers. Nous appuyons sans réserve les efforts déployés par EULEX en vue de réintégrer les juges et les procureurs serbes et albanais du Kosovo dans le tribunal de Mitrovica, ainsi que les discussions approfondies qui ont lieu sur cette question avec les autorités de Belgrade et de Pristina. Nous croyons que la réintégration des juges locaux doit être l'une des priorités absolues de la communauté internationale dans le nord. Cela donnera une chance à la justice d'être rendue dans une région où ce n'est plus le cas depuis longtemps.

Nous trouvons encourageant que la situation au plan de la sécurité soit demeurée calme et que les tensions entre les communautés aient diminué. Dans ce

contexte, l'Autriche appuie les mesures prises par l'OTAN pour restructurer la Force de paix au Kosovo (KFOR) et diminuer progressivement les effectifs des contingents au Kosovo, ce qui renforcera également la responsabilité locale. L'Autriche, qui est actuellement le non-membre de l'OTAN qui contribue le plus à la KFOR, est déterminée à maintenir ce haut niveau d'engagement dans cette opération. En outre, l'Autriche continuera de fournir jusqu'à 30 experts à EULEX.

L'Autriche tient également à souligner le précieux concours apporté par la mission de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) au Kosovo à la mise en place d'institutions démocratiques, en particulier son assistance continue à la Commission électorale centrale et au suivi, à la protection et à la promotion des droits de l'homme, y compris les droits des communautés. Comme le Secrétaire général l'indique dans son rapport et selon une récente évaluation de l'OSCE, la mise en œuvre des stratégies de retour se heurte encore à un certain nombre de problèmes et nécessite, pour aboutir à des résultats durables, un engagement politique accru.

Qu'il me soit permis enfin de réitérer l'importance d'œuvrer en vue d'un avenir commun au sein de l'Union européenne pour tous les pays des Balkans occidentaux. Ce message a été de nouveau confirmé lors d'un séminaire d'experts de haut niveau organisé par le Ministre autrichien des affaires étrangères, M. Michael Spindelegger, avec la participation du Ministre délégué aux affaires étrangères de la Grèce, M. Dimitris Droutsas, et de M. Michael Leigh, Directeur général de la Commission européenne, à Vienne le 12 mai. Des experts des Balkans occidentaux et de l'Union européenne ont examiné les problèmes politiques, économiques et sociaux qui se posent actuellement dans les Balkans occidentaux dans l'optique de l'intégration à l'Union européenne. Ces discussions et certaines des propositions avancées devraient stimuler le débat sur le futur élargissement de l'Union européenne avant la conférence de Sarajevo qui doit se tenir le 2 juin.

M. Rugunda (Ouganda) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), M. Lamberto Zannier, pour son rapport. Je souhaite la bienvenue à ce débat à S. E. M. Jeremić, Ministre des affaires étrangères de la République de Serbie, et le remercie

pour sa déclaration. Je remercie également M. Hyseni pour son intervention.

Tout d'abord, l'Ouganda tient à féliciter la MINUK pour ses efforts continus en faveur de la sécurité et de la stabilité au Kosovo et dans la région. Nous jugeons encourageant le fait que, pendant la période à l'examen, les conditions générales de sécurité au Kosovo sont restées relativement calmes. Nous félicitons la MINUK pour sa collaboration proactive avec toutes les communautés, ainsi que les autorités de Belgrade et de Pristina et les acteurs internationaux pour l'action qu'ils mènent pour promouvoir la paix et la stabilité au Kosovo. Nous sommes convaincus du caractère critique des travaux menés par la MINUK pour aider les communautés minoritaires, encourager la réconciliation et faciliter le dialogue et la coopération régionale.

Nous nous réjouissons de la volonté des autorités du nord du Kosovo de coopérer avec la MINUK afin de régler les problèmes pratiques sur le terrain. Il faut faire avancer le débat sur les questions pratiques en dépit des divergences politiques. Dans cette optique, nous félicitons la MINUK d'avoir établi des contacts avec les deux parties et d'avoir mis en place des équipes spéciales chargées de promouvoir la dépolitisation des problèmes et le respect des règles et des procédures établies.

Nous encourageons les dirigeants des deux parties à engager le dialogue et à éviter toute provocation. Il faut tout mettre en œuvre pour promouvoir une coexistence pacifique. La persistance d'incidents relatifs à la sécurité perpétue l'insécurité parmi les communautés minoritaires. Il faut traduire les auteurs de violences en justice afin que les communautés minoritaires aient un sentiment de sécurité. C'est pourquoi nous appelons toutes les parties à faire preuve de retenue, de respect mutuel et de tolérance en vue de vivre en harmonie.

Nous nous félicitons donc du message de paix prononcé par le Président de la Serbie lorsqu'il s'est rendu au monastère de Dečani pour célébrer la Noël orthodoxe, selon lequel chacun, quelle que soit son identité, devrait concilier ses vues avec celles des autres au nom d'un avenir commun. C'est le type de messages qu'on a besoin d'entendre de la part des dirigeants pour promouvoir la paix et le dialogue.

Ma délégation se réjouit de la coopération entre la MINUK et la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) sur l'échange

d'informations et la coordination des questions d'intérêt mutuel. Cette coopération est cruciale, et nous préconisons son renforcement dans le cadre de la résolution 1244 (1999).

La Force de paix au Kosovo (KFOR) joue un rôle complémentaire important dans le maintien d'un environnement généralement sûr. À cet égard, nous saluons les efforts déployés par la MINUK, en coopération avec EULEX et la KFOR, pour encourager les deux parties à trouver une solution durable et pacifique.

Nous félicitons la MINUK d'avoir facilité les activités de l'UNESCO et d'avoir contribué à la conclusion de l'accord sur les questions relatives à l'approvisionnement en électricité. Ces activités sont importantes car elles renforcent la confiance et permettent aux communautés de mieux se comprendre. Nous encourageons donc la MINUK, en coordination et en coopération avec les acteurs locaux et internationaux concernés, à poursuivre ses efforts pour satisfaire les besoins essentiels de la population en matière de services sociaux.

La coopération régionale joue un rôle important dans le renforcement du développement. Nous encourageons donc les autorités de Pristina et de Belgrade à s'employer ensemble à réaliser cet objectif. Nous sommes convaincus que la MINUK continue à jouer un rôle important pour faciliter l'intégration du Kosovo aux instances internationales et régionales. Nous engageons la communauté internationale à continuer d'appuyer l'action importante que mène la MINUK, conformément à la résolution 1244 (1999).

Enfin, nous félicitons le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Lamberto Zannier, ainsi que le personnel de la MINUK, de leur excellent travail.

M^{me} Viotti (Brésil) (*parle en anglais*) : Je souhaite la bienvenue à S. E. M. Vuk Jeremić, Ministre des affaires étrangères de la République de Serbie, et je le remercie pour sa déclaration. Je remercie également M. Lamberto Zannier, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Kosovo, pour son exposé, et M. Skender Hyseni pour sa déclaration.

Comme le Brésil l'a déjà déclaré à plusieurs reprises, la résolution 1244 (1999) devait fournir un cadre juridique pour le règlement négocié du différend sur le statut du Kosovo. En outre, elle reconnaît expressément la nécessité de respecter l'intégrité territoriale et la souveraineté de l'ex-République

fédérale de Yougoslavie. La résolution demeure en vigueur et continue d'être le paramètre clef guidant la présence de l'ONU au Kosovo et les efforts internationaux visant à résoudre le différend. À cet égard, nous attendons avec impatience la fin de la procédure lancée à La Haye sur la question. La recherche d'un règlement négocié concernant le statut final du Kosovo doit rester notre objectif ultime.

Nous nous réjouissons que la situation en matière de sécurité sur le terrain demeure généralement calme. La Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) continue à jouer un rôle important pour promouvoir la coopération entre Belgrade et Pristina ainsi qu'avec les acteurs concernés.

Il est également encourageant que la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo continue à déployer des efforts dynamiques pour renforcer la stabilité dans le pays. Nous notons avec satisfaction la nomination par l'Union européenne d'un facilitateur aux fins de la protection du patrimoine religieux et culturel de l'Église orthodoxe serbe.

Le risque d'une aggravation des tensions ethniques dans le nord du Kosovo n'a cependant pas disparu. Les attaques signalées contre des rapatriés serbes dans certaines localités sont par exemple très préoccupantes, et elles ne doivent pas être tolérées. Quelle que soit leur position actuelle ou future sur le statut du Kosovo, tous les acteurs concernés doivent faire en sorte qu'il soit un endroit où la tolérance ethnique et le multiculturalisme permettent la coexistence pacifique entre les communautés. Nous demandons instamment à la Force de paix au Kosovo et au Service de police du Kosovo de redoubler de vigilance pour empêcher de nouveaux actes de violence.

Les différends persistants relatifs à la prestation de services à la population sont également une source de préoccupation. Nous souscrivons pleinement à l'appel lancé par le Secrétaire général à toutes les parties pour qu'elles fassent preuve d'ouverture et de souplesse à cet égard. Le pragmatisme est à ce stade le meilleur moyen de servir la population. La dépolitisation des problèmes contribuera à trouver des solutions, ou tout du moins à trouver un *modus vivendi* qui permette de répondre aux besoins pratiques des citoyens. Les groupes de travail animés par la MINUK et s'occupant de questions qui revêtent un intérêt pour

les communautés locales dans le nord du Kosovo montrent que ce type de coopération est possible.

Il importe également de coopérer pleinement avec la MINUK. Il est regrettable que Pristina n'ait pas consulté la Mission pendant la préparation ou à l'annonce de sa « stratégie pour le nord du Kosovo ». Les autorités kosovares doivent en permanence garder à l'esprit que le Conseil de sécurité a donné à la Mission l'autorité nécessaire pour administrer l'intégralité du Kosovo.

Dans les Balkans occidentaux, et partout ailleurs, rien ne saurait se substituer au dialogue lorsque des différends apparaissent et doivent être réglés dans l'intérêt de la population. Nous espérons que l'engagement résolu de toutes les parties prenantes et leur entière coopération avec la MINUK permettront d'élaborer une approche transparente et sans exclusive pour régler les questions en suspens. Nous espérons également que l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice aidera toutes les parties à trouver une solution juste.

Le Brésil continuera d'appuyer l'action que mène le Représentant spécial dans le cadre de la mise en œuvre du mandat de la MINUK, conformément à la résolution 1244 (1999).

M. Okuda (Japon) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Lamberto Zannier, pour son exposé complet. Je voudrais par ailleurs souhaiter une chaleureuse bienvenue au Ministre des affaires étrangères de la Serbie, M. Jeremić, et au Ministre des affaires étrangères du Kosovo, M. Hyseni.

Le Japon apprécie particulièrement la contribution apportée sur le terrain par la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX), la Force de paix au Kosovo et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe en vue d'appuyer un Kosovo multiethnique et démocratique et la région des Balkans occidentaux. Nous apprécions également la façon dont M. Zannier dirige les efforts de médiation entre Pristina et Belgrade et entre Pristina et les provinces septentrionales. Pour ce qui est de la situation actuelle des institutions publiques dans le nord du Kosovo, nous estimons qu'il est essentiel d'éviter les complications en entretenant le dialogue avec la communauté serbe. Dans ce contexte, nous nous félicitons de la visite de M. Zannier dans le nord du

Kosovo et du dialogue qu'il a établi avec les dirigeants albanais et serbes du Kosovo afin de régler les problèmes pratiques.

L'instauration de l'état de droit au sein de tous les groupes ethniques fait partie des priorités absolues au Kosovo, notamment en vue de régler des problèmes tels que le crime organisé et la corruption. Le dialogue entre Pristina et Belgrade est également essentiel dans ce domaine. Nous félicitons la MINUK et EULEX du rôle qu'elles jouent à cet égard.

Nous prenons également note de la légère augmentation du nombre de retours des personnes déplacées. Dans le même temps, nous sommes préoccupés par les agressions sporadiques contre des membres des minorités, qui constituent des obstacles psychologiques et physiques aux retours durables. Nous engageons toutes les parties concernées à poursuivre leurs efforts et leur coopération afin de promouvoir le retour des minorités. Le Japon continuera d'appuyer l'action du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés aux fins du retour des personnes déplacées.

Pour renforcer la stabilité et la prospérité dans les Balkans occidentaux, il est essentiel de faire progresser la perspective européenne grâce à la coopération régionale. Je partage les préoccupations du Secrétaire général, qui figurent dans son rapport (S/2010/169), et je demande instamment à toutes les parties de faire montre de davantage de souplesse afin que l'on s'occupe de leurs intérêts communs et de faciliter la participation du Kosovo aux instances internationales.

Le Japon, en tant que défenseur de la sécurité humaine, appuie les efforts des organismes humanitaires internationaux, notamment le Programme des Nations Unies pour le développement, en faveur de la coexistence interethnique et du développement durable pacifiques. Une approche centrée sur la population est particulièrement nécessaire dans les provinces septentrionales, et ce notamment afin de réduire la vulnérabilité parmi la population. Nous avons également organisé une série de consultations bilatérales avec le Kosovo au sujet de l'édification de la nation. Nous trouvons encourageants les progrès accomplis par le Kosovo dans le renforcement de ses capacités institutionnelles.

Le Japon reste déterminé à aider le Kosovo à se développer pour devenir un pays dynamique, multiethnique et pleinement démocratique, et à coopérer avec la Serbie et les autres pays de la région

pour renforcer la stabilité et la prospérité de l'ensemble de la région des Balkans occidentaux, y compris le Kosovo.

M. Li Baodong (Chine) (*parle en chinois*) : Monsieur le Président, la délégation chinoise vous remercie d'avoir convoqué la présente séance. Nous accueillons avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) (S/2010/169), et nous remercions M. Lamberto Zannier, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Kosovo, pour son exposé. Nous avons suivi avec beaucoup d'attention les déclarations de M. Vuk Jeremić, Ministre des affaires étrangères de la Serbie, et de M. Hyseni.

Ces derniers temps, malgré la persistance de nombreux facteurs déstabilisateurs au Kosovo, il a été possible d'éviter une détérioration de la situation, qui demeure relativement stable. Nous nous en félicitons. Nous espérons que dans le cadre de ses efforts de médiation, la MINUK continuera d'encourager toutes les parties à engager le dialogue et à promouvoir la réconciliation et la coexistence pacifique entre les différentes communautés de la région. À l'avenir, la MINUK devra prêter une attention particulière à l'impact de la stratégie pour le nord du Kosovo sur les populations locales, une fois qu'elle sera mise en œuvre. En outre, elle doit être prête à intervenir rapidement.

La situation au Kosovo est à la fois complexe et délicate. Elle a une incidence sur la paix et la stabilité dans toute la région des Balkans, voire dans toute l'Europe. La Chine respecte l'intégrité territoriale de la Serbie et préconise le règlement des problèmes du Kosovo conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et sur la base de résolutions du Conseil de sécurité. Nous demeurons convaincus qu'une solution négociée qui rencontre l'agrément des deux parties prenantes est le meilleur moyen de résoudre les problèmes auxquels le Kosovo est confronté et doit également être l'objectif poursuivi par toutes les parties concernées.

Nous prenons note de ce que la MINUK a procédé à sa restructuration et à la réduction de son personnel. À notre avis, la restructuration de la MINUK n'est pas liée à la question du statut du Kosovo et ne devrait pas avoir un impact sur la position de neutralité de l'Organisation des Nations Unies. La MINUK doit continuer à s'acquitter de son mandat conformément à la résolution 1244 (1999) et

aux documents pertinents. Nous espérons que la MINUK continuera de renforcer sa communication avec la Serbie et le Kosovo et jouera le rôle qui est le sien en assurant la coordination et en faisant usage de ses bons offices afin de trouver une solution adéquate aux problèmes du Kosovo, faciliter le retour des communautés minoritaires, protéger le patrimoine culturel et religieux et maintenir la sécurité et la stabilité dans toute la région des Balkans.

Nous exhortons toutes les parties concernées à concourir aux efforts menés par la MINUK. Nous sommes convaincus que la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo continuera de jouer son rôle, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies et dans le cadre défini par sa position de neutralité, conformément à la résolution 1244 (1999). Nous espérons qu'elle coopérera avec la MINUK et jouera ainsi un rôle adéquat dans le maintien de la paix et de la stabilité dans la région.

M. Araud (France) : Monsieur le Président, permettez-moi de remercier pour leur présence et pour leurs interventions, M. Vuk Jeremić, Ministre des affaires étrangères de la République de Serbie, et M. Skender Hyseni, Ministre des affaires étrangères de la République du Kosovo. Je souhaite saluer l'action de M. Lamberto Zannier, Représentant spécial du Secrétaire général et de l'ensemble des membres de sa Mission.

Plus de deux ans après son indépendance, le Kosovo continue de progresser, de stabiliser ses institutions et de prouver sa détermination à se conformer aux normes européennes. Un nombre croissant d'États se joint à ceux qui ont déjà reconnu l'indépendance du Kosovo. Ces reconnaissances, 68 à ce jour, dont 22 membres de l'Union européenne, permettent au jeune État de se consolider et d'asseoir sa place sur la scène internationale.

Le statut du Kosovo a déjà fait l'objet de longues, d'interminables négociations, sous différentes égides. Ces négociations, qui ont exploré toutes les voies possibles, ont permis de constater l'impossibilité d'atteindre un compromis mutuellement acceptable. C'est donc dans ce contexte que l'indépendance, qui est l'expression de la volonté de la grande majorité du peuple kosovar, était la seule solution. C'est un fait indéniable et irréversible.

Sur le terrain, comme le note le Secrétaire général dans son rapport (S/2010/169), la situation de la sécurité s'est consolidée, avec une diminution des

incidents durant la période considérée. Nous nous en félicitons, mais chaque incident, qu'il relève simplement du droit commun ou revête un caractère intercommunautaire, qu'il vise des Albanais ou des Serbes, est inacceptable. Il importe donc que les autorités kosovares, soutenues par la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX), poursuivent les auteurs de ces crimes et intensifient les efforts dans ce domaine.

La coopération régionale progresse également, grâce à un dialogue apaisé entre les responsables politiques et les sociétés civiles dans l'ensemble des Balkans occidentaux. Nous appelons à cet égard les dirigeants serbes et kosovars à saisir les occasions permettant leur participation commune lors de rencontres régionales.

Si la présence future de la Serbie, comme du Kosovo, au sein de l'Union européenne est à nos yeux une évidence, il est tout aussi évident que cela ne pourra se faire que lorsque ces deux pays auront trouvé les voies du dialogue et d'un voisinage apaisé, lorsque ces deux pays auront tiré les conséquences de la réalité au-delà de rhétoriques aussi vaines que dangereuses. Comme notre ministre des affaires étrangères et européennes l'a expliqué, il ne s'agit pas d'une condition, mais d'une nécessité politique.

Le Kosovo doit se concentrer sur ses priorités fondamentales et continuer de progresser en matière d'état de droit et de bonne gouvernance. Nous incitons également le Gouvernement kosovar à œuvrer pleinement en faveur des personnes appartenant à des minorités nationales. Ces efforts conjugués permettront au Kosovo d'avancer sur le chemin de l'Union européenne.

La France continuera d'accorder la plus grande attention à la situation au Kosovo et à favoriser au mieux le dialogue entre la Serbie et le Kosovo et leur rapprochement européen commun.

M. Barbačić (Bosnie-Herzégovine) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation de la Bosnie-Herzégovine, je voudrais exprimer notre gratitude au Secrétaire général pour son rapport d'ensemble (S/2010/169) sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Je voudrais également remercier M. Lamberto Zannier, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Kosovo, d'avoir présenté le rapport. Nous saluons la participation du Ministre des affaires étrangères de la

Serbie, S. E. M. Vuk Jeremić, et de M. Skender Hyseni à la séance d'aujourd'hui.

Nous notons avec plaisir que la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, qui opère dans le cadre de la résolution 1244 (1999), poursuit avec succès la réalisation de son objectif stratégique : la promotion de la sécurité, de la stabilité et du respect des droits de l'homme au Kosovo. En particulier, nous nous félicitons des efforts déployés par la MINUK en vue d'encourager le processus de réconciliation et de faciliter un dialogue constructif et la coopération régionale, ainsi que de ses efforts de médiation entre les communautés et de son appui aux communautés minoritaires.

À cet égard, nous estimons que les efforts visant à encourager le dialogue intercommunautaire et la confiance entre les parties sont particulièrement importants en ce qui concerne les retours. Même si le nombre de rapatriés volontaires issus de communautés minoritaires reste peu élevé, le fait qu'il ait augmenté par rapport à 2008 est encourageant. En outre, soulignant combien il importe de créer des conditions propices à des retours durables, nous saluons l'action que mène la MINUK pour constituer des équipes spéciales, afin principalement d'apaiser les tensions et de mettre l'accent sur les besoins communs.

Par ailleurs, au cours de la période à l'examen, la MINUK a continué d'appuyer les travaux que la Commission chargée de la reconstruction, qui relève du Conseil de l'Europe, entreprend au titre de la reconstruction de sites du patrimoine culturel et religieux. Nous nous réjouissons également de l'annonce par l'Union européenne de la désignation comme facilitateur dans ce domaine du Chef du Bureau de liaison grec à Pristina et exhortons les principaux acteurs à participer avec un esprit constructif aux consultations menées par le facilitateur.

La Bosnie-Herzégovine estime qu'il est indispensable de renforcer l'état de droit au Kosovo. Par conséquent, nous nous félicitons des activités menées dans ce domaine par la MINUK et la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX), opérant dans le cadre défini par la position de neutralité de l'Organisation des Nations Unies. Nous appuyons également la coopération et la coordination pratiquées entre la MINUK, EULEX, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et l'OTAN, cette dernière étant présente par le biais des contingents de la Force de paix au Kosovo

(KFOR), et nous espérons qu'elles se poursuivront. En outre, nous notons qu'au cours de la période à l'examen, le passage d'une présence de la KFOR à une présence dissuasive s'est fait de manière progressive et par phases, comme l'indique le rapport du Secrétaire général.

Pour terminer, la Bosnie-Herzégovine aimerait rappeler que la stabilité et la sécurité du Kosovo sont importantes pour l'instauration durable de la paix et de la prospérité dans notre région. Nous estimons que la communauté internationale doit continuer de jouer un rôle important en soutenant les aspirations des pays de la région à l'intégration aux structures européenne et euro-atlantique. Dans le même temps, nous pensons que les pays de la région doivent continuer de coopérer avec la communauté internationale en vue d'atteindre ces objectifs. Enfin, nous souhaitons réaffirmer que la Bosnie-Herzégovine accorde la plus haute importance au maintien de bonnes relations et à la coopération avec ses voisins.

M. Issoze-Ngondet (Gabon) : Le Gabon tient tout d'abord à saluer la présence parmi nous de S. E. M. Vuk Jeremić, Ministre des affaires étrangères de la République de Serbie. Nous voudrions l'assurer de notre volonté de renforcer davantage les liens d'amitié et de coopération qui existent si heureusement entre nos deux pays, et de notre disposition à œuvrer à un règlement pacifique du différend à l'examen.

Ma délégation remercie également M. Lamberto Zannier, Représentant spécial du Secrétaire général, pour la clarté et la qualité de la présentation qu'il vient de faire du rapport du Secrétaire général (S/2010/169) sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Nous l'en félicitons et lui exprimons notre appréciation pour son engagement en faveur d'un Kosovo stable et paisible.

Ce rapport, qui fait suite à celui (S/2010/5) qui a servi de base à notre débat du 22 janvier 2010 (voir S/PV.6264), dresse le bilan des activités menées par la MINUK depuis lors, et de l'évolution de la situation sur le terrain. Il aborde notamment la situation dans les domaines de la sécurité, le retour des personnes déplacées et des réfugiés, la consolidation de l'état de droit, les droits de l'homme et la protection du patrimoine culturel et religieux.

Ma délégation tient à renouveler son appui au rôle central joué par la MINUK pour encourager et faciliter le dialogue et la réconciliation entre les différentes communautés du Kosovo, ainsi qu'avec

Pristina et Belgrade. Nous nous félicitons également du travail remarquable effectué au Kosovo par la Mission État de droit menée par l'Union européenne, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et la Force de paix au Kosovo, dans la coordination de leurs activités aux niveaux opérationnel et stratégique.

Le Gabon, qui a toujours privilégié le dialogue et la concertation dans le règlement pacifique des crises et des conflits, reste persuadé que ces deux outils sont absolument nécessaires pour assurer la paix et la stabilité au Kosovo et dans l'ensemble de la région. À cet effet, nous invitons les deux parties à reprendre les discussions sur les points de désaccord aux fins d'un règlement du différend prenant en compte la sécurité de toute la région.

Comme nous l'avons souligné lors du débat du 22 janvier, nous sommes favorables au maintien de la MINUK au Kosovo jusqu'au règlement définitif de cette question. Nous saisissons cette occasion pour réaffirmer notre attachement au respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République de Serbie. Aussi est-il besoin de rappeler que la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité continue d'être la base juridique sur laquelle doit se fonder toute initiative visant au règlement de la question du Kosovo. Le plan du Secrétaire général sur le Kosovo est, de ce point de vue, une importante contribution à la recherche d'une solution pacifique et négociée au problème du Kosovo.

Le Gabon continue de penser, comme beaucoup d'autres pays, que la reconnaissance définitive par la communauté internationale du statut du Kosovo doit tenir compte des règles qui sous-tendent les processus conduisant à l'autodétermination. Dans cette perspective, mon pays reste dans l'expectative du verdict de la Cour internationale de Justice, saisie de cette question par l'Assemblée générale des Nations Unies, en vertu de la résolution 63/3.

M. Puente (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je voudrais, à l'instar des autres délégations, souhaiter la bienvenue à M. Vuk Jeremić, Ministre des affaires étrangères de la Serbie, et le remercier de ses propos. Je souhaite également remercier M. Lamberto Zannier, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Kosovo, de sa présentation du rapport (S/2010/169), ainsi que M. Skender Hyseni de son intervention.

Mon pays a constaté l'adaptation du mandat de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies

au Kosovo (MINUK) aux conditions sur le terrain, et se félicite du renforcement de la coordination de celle-ci avec la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX), dans le cadre défini par la résolution 1244 (1999). Cette résolution constitue le cadre juridique à l'intérieur duquel on doit opérer pour parvenir à une solution à la situation du Kosovo, et pour contribuer à la stabilisation de la situation dans les Balkans.

Le rapport du Secrétaire général indique que la situation en matière de sécurité au Kosovo est calme mais fragile, et nous met en garde contre l'accroissement potentiel des tensions dans le nord du pays. Il faut donc que la MINUK reste sur le terrain pour veiller sur cinq questions clefs, à savoir la sécurité, la stabilité, les droits de l'homme, la médiation entre les communautés et l'aide humanitaire et au développement, et que son mandat puisse encore bénéficier de l'appui des parties, du Conseil de sécurité et de la communauté internationale.

L'ONU représente l'instance qui s'impose pour promouvoir un règlement pacifique de la situation au Kosovo qui soit acceptable par les parties. Toutefois, cette promotion doit se faire en collaboration avec des organisations régionales telles que l'Union européenne et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Par le passé, nous avons indiqué que l'ONU devait renforcer ses relations stratégiques avec les organisations régionales, conformément au Chapitre VIII de la Charte, afin de coopérer à la prévention et au suivi des conflits régionaux, ainsi qu'au renforcement du respect des droits de l'homme et de l'état de droit. C'est pourquoi nous appelons de nouveau à une intensification de la coopération entre la MINUK, EULEX et d'autres organisations régionales dans le but d'appuyer les communautés minoritaires, de régler les conflits intercommunautaires, d'encourager la réconciliation, le dialogue et la coopération sur le plan régional, ainsi que de favoriser le développement du Kosovo.

En matière de sécurité, nous notons que depuis le dernier débat du Conseil de sécurité sur la question (voir S/PV.6264), la situation du Kosovo ne s'est pas améliorée, notamment dans le nord. Bien que le rapport indique une diminution du nombre d'incidents, ma délégation s'inquiète du fait que cette situation demeure un facteur d'instabilité et un obstacle au retour des réfugiés issus des communautés minoritaires. Nous réaffirmons notre appui au travail effectué par la MINUK en matière de renforcement de

la confiance, d'aide aux communautés aux fins de la réconciliation, de facilitation du dialogue autour des problèmes d'intérêt commun et de promotion du développement.

S'agissant de la situation particulière qui règne dans le nord du Kosovo, ma délégation considère qu'il est indispensable que, dans la conception et la mise en œuvre des programmes relatifs à l'intégration des minorités, les parties accordent la priorité à la protection des droits de l'homme et poursuivent un dialogue ouvert et coopératif avec la MINUK. Tout cela contribuera à la transparence et à l'intégration des acteurs concernés, dans l'intérêt d'une plus grande efficacité desdits programmes et, par conséquent, de la population, et également pour empêcher de possibles poussées de violence.

Concernant la situation des personnes déplacées, bien que certaines communes kosovares aient mis en place des stratégies de retour pour 2010, il reste à mettre en place les conditions qui permettront le déroulement de ces rapatriements dans de bonnes conditions, à savoir, outre la sécurité, l'accès aux services publics, le droit au logement et à la propriété ainsi que les débouchés socioéconomiques et les possibilités de développement. L'un des aspects positifs de la MINUK en la matière a été l'appui qu'elle a apporté à la mise sur pied des groupes de travail communautaires chargés de mettre en place ces conditions. Cependant, il convient de rappeler que, conformément aux dispositions de la résolution 1244 (1999), et notamment à celles qui concernent le droit international humanitaire, le droit des droits de l'homme et le droit des réfugiés, les parties sont dans l'obligation de créer un environnement propice à un retour sûr, volontaire et sans discrimination de tous ceux qui le désirent. Nous encourageons, une fois encore, la MINUK à renforcer sa coordination avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, les institutions locales et d'autres organismes humanitaires sur le terrain, en vue de contribuer à la réalisation de ces objectifs.

Pour ce qui a trait à l'état de droit et aux droits de l'homme, ma délégation salue la coopération entre la MINUK et EULEX en vue de promouvoir le renforcement des institutions judiciaires et des droits de l'homme au Kosovo, afin de veiller à ce que la population civile, y compris les communautés minoritaires, ait pleinement accès à la justice et que les victimes reçoivent l'attention qu'elles méritent.

Nous reconnaissons qu'il est important de promouvoir l'état de droit pour combattre l'impunité, accroître la responsabilisation, concilier des intérêts divergents le processus de réconciliation entre les communautés et réparer les dommages causés par des violations des droits de l'homme. Nous encourageons donc la MINUK à continuer de jouer un rôle de médiation et d'aider les autorités serbes et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) à réaliser des enquêtes médico-légales et à enquêter sur le cas des personnes portées disparues. Nous reconnaissons également le rôle décisif joué par la MINUK, en coopération avec EULEX, dans la protection du patrimoine culturel et religieux du Kosovo, et nous nous félicitons de la désignation d'un facilitateur de l'Union européenne.

S'agissant de la déclaration unilatérale d'indépendance du Kosovo, je souhaite réaffirmer la position de mon pays, à savoir que, cette question a été soumise à la Cour internationale de Justice. Tant que la Cour ne se prononce pas, le principe du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale, que la Charte des Nations Unies impose à tous les États Membres, reste pleinement en vigueur. Le Mexique est un défenseur farouche et résolu des principes de la justice et du droit international tels que consacrés par la Charte des Nations Unies, ainsi que des travaux de la Cour internationale de Justice. À cet égard, nous attendons avec impatience la décision de la Cour.

Sir Mark Lyall Grant (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je m'associe aux autres membres du Conseil de sécurité pour souhaiter la bienvenue à la présente séance du Conseil au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Lamberto Zannier; au Ministre des affaires étrangères de la Serbie, M. Vuk Jeremić; et au Ministre des affaires étrangères du Kosovo, M. Skender Hyseni, et les remercier pour leurs déclarations. Je voudrais féliciter en particulier la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) des efforts considérables qu'elle déploie pour promouvoir la stabilité et la réconciliation au Kosovo. Je tiens également à remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Zannier, de son dynamisme et de ses efforts inlassables.

L'appui du Royaume-Uni à l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale du Kosovo est inébranlable. Depuis la publication du dernier rapport du Secrétaire général (S/2010/169), nous sommes heureux de constater que quatre autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies ont reconnu le

Kosovo, portant ainsi à 68 le nombre d'États qui l'ont déjà reconnu. Je voudrais aussi prendre acte du deuxième anniversaire de l'indépendance du Kosovo, célébré en février dernier.

Nous notons avec satisfaction que d'autres progrès ont été accomplis au Kosovo au cours des derniers mois. Suite aux élections locales, le Gouvernement kosovar a créé quatre des six nouvelles municipalités à majorité serbe prévues par la Proposition globale de Règlement portant statut du Kosovo (S/2007/168/Add.1) présentée par le précédent Envoyé spécial des Nations Unies, M. Ahtisaari. Les deux autres municipalités devraient être créées dans le courant de l'année après la tenue des élections municipales et des élections de maires, le 20 juin à Partesh/Parteš, et en automne dans le nord de Mitrovica. Cela montre que le Gouvernement kosovar est vraiment déterminé à améliorer la vie quotidienne des communautés minoritaires. Nous encourageons les habitants de Partesh/Parteš et du nord de Mitrovica à participer aux élections et à reconnaître les avantages que la décentralisation apportera aux communautés locales, notamment un meilleur accès aux services publics, un plus grand contrôle des ressources que leur fournit le Gouvernement de Pristina, et une plus grande possibilité de faire entendre leurs préoccupations légitimes aux institutions décisionnaires du Kosovo et aux organisations internationales apportant une aide au développement de leurs communautés.

Nous constatons que le Secrétaire général indique dans son rapport que le nombre d'incidents violents à motivations ethniques n'a pas augmenté au Kosovo. Étant donné qu'au cours de la précédente période considérée, le nombre d'incidents liés à la sécurité avait baissé, nous notons avec satisfaction que cette tendance positive se poursuit. En outre, cela contribue à créer un climat propice au passage d'une présence de la Force de paix au Kosovo (KFOR) à une présence dissuasive.

Il importe toutefois que le Kosovo prenne d'autres mesures pour améliorer les normes en matière de gouvernance et d'état de droit. Cela est essentiel si le Kosovo souhaite accomplir des progrès similaires à ceux de ses voisins en matière d'intégration européenne. Le Royaume-Uni appuie les efforts visant à aider les Kosovars de toutes les communautés à reconstruire leurs logements et à retourner dans leurs foyers d'origine.

Il est absolument essentiel que toutes les communautés du Kosovo puissent vivre en sécurité et dans la dignité. L'incident survenu récemment à Zallq/Žac était grave et doit être condamné. Il n'y a pas de place pour la violence au Kosovo. Toutes les parties s'y sont engagées, et nous attendons de Pristina qu'elle honore cet engagement et des autres parties qu'elles réagissent de façon mesurée à cet incident.

Nous encourageons vivement une coopération plus étroite entre Belgrade et Pristina sur les questions pratiques et, comme le Secrétaire général, nous demandons que l'on fasse preuve de souplesse et de pragmatisme pour trouver des solutions. Cela ne peut qu'être bénéfique à toutes les communautés du Kosovo. Il importe également que toutes les parties continuent de remédier aux erreurs du passé afin de promouvoir la réconciliation et d'améliorer les relations régionales. Dans le même ordre d'idées, le Royaume-Uni se félicite de la coopération récente sur la question des personnes portées disparues, qui a conduit à la découverte d'un charnier en Serbie. Nous saluons également la récente décision du Parlement serbe de condamner le massacre de Srebrenica. Ces mesures sont constructives.

Le Royaume-Uni soutient pleinement l'objectif de la Serbie d'adhérer à l'Union européenne. Nous encourageons la Serbie à mettre tout en œuvre pour progresser dans cette direction. Le désaccord qui persiste sur les questions liées au statut ne fera que l'empêcher d'atteindre cet important objectif stratégique.

Le Royaume-Uni appuie le travail appréciable que la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) effectue au Kosovo. Belgrade et Pristina doivent continuer de coopérer étroitement avec EULEX pour que l'état de droit, des normes de gouvernance plus strictes et la justice puissent être garantis à toutes les communautés du Kosovo. Une preuve concrète de cette coopération serait de prendre des mesures pour permettre à la cour de Mitrovica de fonctionner pleinement.

La MINUK continue également d'apporter une contribution précieuse au Kosovo, en particulier en faveur des communautés minoritaires. Néanmoins, il importe de garder les effectifs et les ressources de la MINUK sous étroite surveillance et de veiller à ce qu'ils soient à la mesure de ses responsabilités.

Le Kosovo s'est imposé comme un État viable et indépendant qui peut compter sur l'appui de l'Union

européenne en ce qui concerne sa perspective européenne. Le Royaume-Uni reste déterminé à travailler avec le Kosovo, la Serbie et l'ensemble de la communauté internationale pour promouvoir la stabilité, la réconciliation, la coopération régionale et le progrès économique, afin que le Kosovo puisse progresser vers son avenir européen au même rythme que ses voisins.

M^{me} Anderson (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par souhaiter la bienvenue aujourd'hui au Conseil de sécurité au Ministre des affaires étrangères du Kosovo, M. Hyseni, et au Ministre des affaires étrangères de la Serbie, M. Jeremić. Je voudrais également remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Zannier, de son exposé remarquable et complet. Les États-Unis apprécient sincèrement l'action que son équipe et lui mènent en faveur de la paix et de la sécurité.

Le deuxième anniversaire de l'indépendance du Kosovo a été célébré le 17 février dernier, une occasion de marquer les avancées réalisées par le Kosovo en tant que République libre, multiethnique et démocratique. Soixante-huit pays ont désormais reconnu le Kosovo, et les États-Unis félicitent le Kosovo et ses citoyens pour les progrès qu'ils ont accomplis ces deux dernières années afin de renforcer leur démocratie et leurs institutions publiques et de contribuer à la stabilité dans les Balkans.

Gardant cela à l'esprit, je voudrais aborder cinq points. Premièrement, nous saluons les progrès réalisés par le Gouvernement du Kosovo pour renforcer ses capacités institutionnelles dans le cadre des efforts qu'il mène en faveur du développement démocratique, de la stabilité régionale et de l'intégration euro-atlantique. Les autorités kosovares s'appuient sur les bases solides jetées par les élections municipales tenues l'automne dernier pour procéder à la décentralisation prévue par le plan Ahtisaari, qui améliorera la gouvernance et confèrera une autonomie accrue à toutes les communautés. Avec l'aide du Gouvernement central, les maires récemment élus et les nouvelles municipalités à majorité serbe mettent en place des structures de bonne gouvernance et se rapprochent de la population pour répondre aux besoins locaux. Le Vice-Secrétaire d'État, M. Steinberg, a rencontré des maires serbes en avril dernier. Il a constaté qu'ils voyaient d'un bon œil la décentralisation et les ressources qui l'accompagnent. Nous félicitons les dirigeants tournés vers l'avenir de la communauté serbe du Kosovo de l'engagement

constructif et courageux qu'ils ont pris en faveur de leurs communautés.

Cet effort est encore en cours, mais nous croyons qu'un succès ici encouragera un engagement similaire de la part des Serbes du Kosovo dans le nord, lesquels exigent et méritent également des pouvoirs publics locaux à l'écoute qui servent véritablement les intérêts de leurs communautés.

Les prochaines élections qui doivent se tenir en juin à Partesh/Parteš donneront aux citoyens une nouvelle occasion de se faire entendre et de modifier véritablement la situation. Par contre, les élections parallèles qui doivent se dérouler dans le courant du mois à Mitrovica ne sont pas la voie qui produira une communauté prospère. Elles ne feront que nuire aux efforts déployés de bonne foi pour promouvoir la stabilité et la réconciliation au Kosovo et dans la région.

Deuxièmement, il est essentiel d'améliorer la gouvernance et l'état de droit dans le nord du Kosovo. Nous nous félicitons des efforts consentis par le Gouvernement du Kosovo pour ajuster et mettre en œuvre une stratégie – qui avait été approuvée par l'Assemblée du Kosovo avec l'appui des représentants de toutes les communautés du Kosovo – visant à étendre les bénéfices d'un gouvernement efficace, responsable et légitime aux citoyens du nord.

Nous nous félicitons également des plans de l'Union européenne, appuyée par une présence solide de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) dans le nord, visant à intensifier les efforts dans cette région. Nous demandons à Belgrade et à Pristina de trouver des occasions de passer à une coopération pratique susceptible d'améliorer la vie des communautés du nord du Kosovo, notamment en ce qui concerne la criminalité transfrontalière, les douanes et d'autres questions judiciaires et relatives à l'état de droit.

Troisièmement, nous saluons les efforts déployés par le Kosovo et la Serbie pour régler les questions relatives aux personnes déplacées, notamment l'instauration de conditions propices au retour en toute sécurité dans leurs foyers au Kosovo. Nous nous félicitons de la décision récente de rouvrir les bureaux de l'Office kosovar des biens immeubles en Serbie sous l'égide du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Nous attendons désormais des parties prenantes qu'elles accélèrent les travaux de l'Office et éliminent les obstacles au règlement des cas restants.

Comme le Secrétaire général le note dans son rapport (S/2010/169), en janvier et février de cette année, le nombre de retours a été près de cinq fois plus important qu'il ne l'était à la même période en 2009. Nous exhortons le Kosovo et la Serbie à appuyer les conditions qui favoriseront la poursuite de cette tendance positive afin de faciliter des retours durables.

Quatrièmement, qu'il me soit permis de saluer les déclarations faites récemment en faveur de la réconciliation par les dirigeants de la Serbie et du Kosovo, notamment les propos tenus par le Président Tadić le jour du Noël orthodoxe et par le Président Sejdiu le jour de la Pâque orthodoxe. Il est encourageant que pour la première fois depuis 2004, la messe de Pâque a été célébrée dans l'église de Sveti Sava dans le sud de Mitrovica. Je tiens à signaler que les États-Unis sont heureux de financer les efforts de reconstruction entrepris à Sveti Sava et dans d'autres sites, en coopération avec la Commission chargée de la reconstruction, à laquelle le Gouvernement du Kosovo participe activement. Nous espérons que les travaux pourront désormais avancer plus rapidement avec la coopération et la participation de toutes les parties touchées. À cette fin, nous appuyons le nouveau facilitateur nommé par l'Union européenne, l'Ambassadeur Moschopoulos.

Enfin, nous partageons la conclusion du Secrétaire général, à savoir que la situation est restée relativement calme mais fragile. Nous condamnons les actes de violence interethnique survenus récemment, bien que, comme le note le rapport, il n'y ait pas eu d'augmentation générale du nombre d'incidents, y compris des incidents visant les communautés minoritaires. L'attaque du 20 avril contre 26 familles de rapatriés serbes du Kosovo dans la municipalité de Istog/Istok est inacceptable. Nous nous félicitons de la réaction rapide du Premier Ministre Thaçi, notamment l'engagement pris de fournir une assistance technique et financière aux victimes et de mettre en place des patrouilles de la force de police du Kosovo 24 heures sur 24 pour protéger les rapatriés. Le transfert sans heurts en mars de la responsabilité de protection du monument de Gazimestan de la Force de paix au Kosovo à la police du Kosovo est un autre exemple de la prise de ses responsabilités par le Gouvernement.

Nous condamnons également les récents actes de violence qui ont visé les prestataires de services téléphoniques autorisés, apparemment en représailles aux tentatives faites par le Gouvernement du Kosovo de réglementer ces activités. La violence est une réponse

inacceptable qui affaiblit l'état de droit et les efforts légitimes visant à veiller à ce que les entités autorisées par le Kosovo puissent assurer la prestation des services publics au Kosovo.

L'indépendance du Kosovo est irréversible. Le partage n'est pas acceptable. Le statut et les frontières du Kosovo sont établis. Le développement d'institutions démocratiques efficaces et d'efforts visant à maximaliser la participation de tous les citoyens est un processus continu. Les États-Unis soutiennent le Kosovo, la Serbie et tous les pays des Balkans engagés dans l'édification de démocraties sûres et stables pleinement intégrées dans les institutions européennes et euro-atlantiques.

M. Amieyeofori (Nigéria) (*parle en anglais*) : Nous nous félicitons de la présence de S. E. M. Vuk Jeremić, Ministre des affaires étrangères de la Serbie, et de sa déclaration fort instructive. Nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Lamberto Zannier, pour l'exposé complet qu'il nous a fait dans le cadre de sa présentation du rapport du Secrétaire général (S/2010/169) soumis en application de la résolution 1244 (1999). Nous remercions également M. Skender Hyseni pour sa déclaration.

Nous félicitons la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) pour son rôle dans le maintien de la paix et de la stabilité dans la région. Nous appuyons résolument les efforts qu'elle déploie pour faciliter le dialogue entre toutes les parties concernées, les activités qu'elle mène dans le domaine de l'état de droit et pour la coordination entre les divers acteurs. Nous jugeons encourageante la collaboration entre la MINUK et la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) visant à favoriser la paix et la coopération dans la région dans le cadre défini par la position de neutralité de l'ONU. Nous nous réjouissons de l'intervention de l'Union européenne visant à mettre en place un mécanisme qui facilite la préservation du patrimoine religieux et culturel dans la région des Balkans. Au vu du respect traditionnel dont jouissent ces institutions et ces valeurs, c'est une initiative qui fera encore avancer la cause de la tolérance, de l'harmonie et de la coexistence entre les peuples.

En dépit de l'évolution positive de la situation, nous notons l'existence de certains problèmes. Comme le Secrétaire général le note dans son rapport, nous sommes également préoccupés par l'éventualité d'une

montée des tensions dans le nord du Kosovo si la mise en œuvre de la stratégie pour le nord du Kosovo par les autorités de Pristina se fait sans l'instauration d'un dialogue avec les collectivités locales et l'ensemble des parties prenantes pertinentes. Les questions délicates relatives au nord du Kosovo doivent être examinées par des moyens pacifiques et en consultation et coordination étroites entre tous les acteurs compétents, en tenant compte des circonstances et des préoccupations spécifiques de toutes les communautés. Les rapports faisant état d'attaques contre des communautés minoritaires ne font qu'accroître le sentiment d'insécurité au Kosovo. Ces incidents nuisent aux efforts visant à encourager le retour des personnes déplacées, ainsi que la réconciliation et la stabilité et le développement à long terme du Kosovo et de la région. Mon pays insiste sur la nécessité de traduire en justice les auteurs de crimes, de condamner fermement ces incidents et de déployer des efforts pour aider les victimes.

S'agissant de la question du retour des minorités, le Nigéria se réjouit du nombre croissant de rapatriés enregistré pendant la période considérée. Nous trouvons cependant préoccupant que dans l'ensemble, le nombre des retours reste faible, que, d'après les estimations de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, la mise en œuvre des stratégies de retour en 2010 se heurtera au manque de financement des activités liées au rapatriement, à l'absence de volonté politique et à des problèmes structurels au niveau des administrations locales, et que des préoccupations quant à la viabilité des conditions propices aux retours subsistent. Nous appelons toutes les parties prenantes, notamment la MINUK et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, à faire des efforts concertés pour veiller à ce que les retours soient volontaires et sûrs.

Le Nigéria réitère son plein appui au dialogue et à un règlement négocié du différend. Nous souhaitons, pour terminer, féliciter le Représentant spécial du Secrétaire général et son équipe pour les efforts inlassables qu'ils déploient pour promouvoir la paix et la stabilité au Kosovo et dans la région.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions M. Lamberto Zannier, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), d'avoir présenté le rapport du Secrétaire général sur la MINUK (S/2010/169) et des efforts qu'il déploie dans la situation complexe

dans la province. Nous saluons la participation à la présente séance du Conseil de M. Vuk Jeremić, Ministre des affaires étrangères de la Serbie, et nous approuvons ses évaluations.

Nous avons par ailleurs écouté attentivement la déclaration de M. Hyseni, qui, une fois de plus, ne s'est pas distinguée par son objectivité ou son respect de la résolution 1244 (1999).

Notre position de rejet de la déclaration unilatérale d'indépendance du Kosovo est bien connue. La Russie défend l'intégrité territoriale et la souveraineté de la République de Serbie. Nous sommes convaincus de la nécessité de respecter strictement la résolution 1244 (1999), qui demeure en vigueur. Elle demeure contraignante pour toutes les parties en tant que base juridique internationale pour régler la situation au Kosovo et garantir la sécurité dans la province. Refuser de comprendre ou d'accepter ceci revient à ne pas accepter la légalité internationale.

La Fédération de Russie appuie pleinement l'action de la MINUK au Kosovo dans l'exécution de son mandat. La Mission doit continuer de jouer un rôle directeur vis-à-vis des autres présences internationales dans la province, comme cela est indiqué dans le rapport du Secrétaire général de novembre 2008 (S/2008/692). Personne n'a le droit d'empêcher la MINUK de faire respecter son autorité, notamment pour garantir les droits et la sécurité des minorités nationales et concrétiser les normes démocratiques établies pour le Kosovo par la communauté internationale. Ceci s'applique également à la fonction de la Mission en ce qui concerne la représentation extérieure de Pristina dans les mécanismes régionaux et internationaux. Nous notons que la Mission joue un rôle indispensable dans la promotion du dialogue intercommunautaire, en particulier dans le nord de la province. À cet égard, nous nous félicitons des efforts qu'elle déploie pour créer des groupes de travail spéciaux afin de faire participer toutes les parties intéressées et de régler les problèmes pratiques rencontrés par la population locale.

Nous ne constatons pas de véritable amélioration dans les relations entre la Mission et Pristina malgré le maintien des contacts protocolaires entre le Représentant spécial du Secrétaire général et les autorités du Kosovo. Les Kosovars continuent de faire comme si la Mission des Nations Unies n'existait pas malgré les principes en vue d'un règlement énoncés dans la résolution 1244 (1999).

La situation au Kosovo est une source de grave préoccupation, avant tout du fait que les autorités de Pristina tentent de mettre en œuvre, quoi qu'il arrive, la « stratégie pour le nord du Kosovo ». Nous sommes convaincus que toute mesure unilatérale prise dans ce domaine pourrait enflammer une situation interethnique déjà complexe dans la province, en particulier dans le contexte du mécontentement grandissant face à la situation socioéconomique et au taux de criminalité et de corruption élevé.

En outre, nous sommes également préoccupés par les tentatives des Kosovars de pousser la présence internationale, en particulier la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX), à prendre des mesures pour démanteler les répéteurs des opérateurs de communication mobile serbes, et par l'intention de Pristina d'adopter une législation créant un système dans le cadre duquel les citoyens serbes ne pourront entrer au Kosovo qu'avec des passeports étrangers. Il est crucial de procéder à une évaluation juridique et politique des mesures prises par les autorités du Kosovo. Autrement, ces mesures pourraient conduire à une forte augmentation des tensions intercommunautaires.

Nous restons insatisfaits par le nombre de retours de personnes déplacées au Kosovo. Malheureusement, il existe encore de nombreux cas où les Serbes du Kosovo sont forcés de vendre leur propriété et de quitter la province, situation qui n'a fait l'objet d'aucune attention. Tout ceci ne fait ressortir aucune tendance à l'amélioration de la tolérance interethnique au Kosovo. Au contraire, la situation a empiré. La superficie de vastes enclaves serbes diminue progressivement, et les plus petites disparaissent tout simplement.

La situation en ce qui concerne la protection du patrimoine religieux et culturel serbe est alarmante. Bien sûr, nous avons une bonne opinion de l'Ambassadeur Moschopoulos (Grèce), le facilitateur de l'Union européenne chargé de ces questions. Cependant, nous notons que les cimetières et les cathédrales serbes du Kosovo continuent d'être profanés. Dans ces circonstances, nous trouvons particulièrement préoccupantes la décision de l'OTAN de transférer à la police du Kosovo la responsabilité de la protection d'importants sites culturels serbes, transfert qui a commencé, et la tendance générale à la baisse des effectifs de la Force de paix au Kosovo.

Nous tenons en particulier à souligner que le fait qu'EULEX se plie aux exigences des autorités de Pristina, et qu'elle reste parfois inactive, a porté atteinte à l'autorité de cette mission, qui a pratiquement outrepassé la position de neutralité que lui impose son mandat. De ce fait, EULEX doit se conformer scrupuleusement aux dispositions de la résolution 1244 (1999) et agir de manière équilibrée, avec à l'esprit les intérêts des deux parties et sous la coordination générale de la MINUK.

La situation complexe au Kosovo prouve que le Conseil de sécurité doit continuer à jouer un rôle directeur sur place. Le Conseil doit rester le garant du respect du droit international, de la Charte des Nations Unies et de ses propres décisions. La Russie confirme qu'elle est prête à poursuivre les efforts politiques pour contribuer à régler la question du Kosovo d'une manière correcte et équitable sur le plan juridique, conformément à la résolution 1244 (1999).

M. Apakan (Turquie) (*parle en anglais*) : Je tiens à souhaiter une chaleureuse bienvenue au Ministre des affaires étrangères de la Serbie, M. Vuk Jeremić, et au Ministre des affaires étrangères du Kosovo, M. Skender Hyseni. C'est un plaisir de les avoir parmi nous aujourd'hui, et je les remercie de leurs exposés détaillés.

Je souhaite également la bienvenue à M. Lamberto Zannier et je le remercie de son exposé et d'avoir présenté le rapport du Secrétaire général (S/2010/169). Je remercie également M. Zannier pour la façon dont il dirige la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), dont je salue l'action. Nous sommes heureux de constater que la MINUK continue à exécuter son mandat en fonction de l'évolution des circonstances. Le fait que la MINUK et l'Équipe des Nations Unies au Kosovo travaillent ensemble à l'élaboration d'un cadre stratégique commun pour permettre aux institutions de l'ONU présentes sur place de se concentrer sur la mise en œuvre des programmes de développement est une mesure bienvenue.

Nous nous félicitons également de l'étroite collaboration entre la MINUK et la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX), ainsi que de l'élargissement du rôle et des fonctions de cette dernière. Nous demeurons déterminés à continuer de contribuer aussi bien à EULEX qu'à la KFOR, en fonction des besoins et des exigences sur le terrain.

Durant les deux années qui ont suivi sa déclaration d'indépendance, le nombre de pays qui ont reconnu le Kosovo a constamment augmenté. La Turquie estime que c'est un processus irréversible qui contribuera à terme à garantir une paix, une stabilité et une sécurité durables dans la région. D'autre part, le Kosovo, en tant que jeune pays, est confronté à des défis importants. Pour relever ces défis et offrir une vie meilleure à tous ses citoyens, le Kosovo doit se concentrer sur ses priorités et continuer à progresser dans des domaines tels que l'économie, l'état de droit, la bonne gouvernance et les droits de l'homme.

Ceci étant dit, comme le prouve la déclaration du Ministre Hyseni, le Kosovo a déjà accompli des progrès dans le renforcement de sa démocratie. Des élections, largement reconnues comme justes et crédibles, ont eu lieu. Des progrès concrets ont été réalisés en matière de décentralisation, ce qui est un élément essentiel à la création d'une société multiethnique. Des mesures et des lois importantes ont été adoptées aux fins de la protection des droits de l'homme et de l'intégration des minorités. Nous constatons également avec plaisir que le processus des retours a pris un nouvel élan.

Nous sommes par ailleurs heureux de constater que la situation en matière de sécurité demeure stable. Nous partageons la préoccupation relative au nord du Kosovo et saluons les mesures prises par les autorités du Kosovo en vue de la réconciliation et de l'intégration de toutes les communautés présentes sur place. Ces initiatives prendront du temps et nécessiteront des ressources importantes, mais nous estimons qu'elles contribueront à réunir tous les citoyens du Kosovo autour d'une vision commune. À cet égard, nous avons trouvé extrêmement encourageantes les paroles du Président Sejdiu qui, à l'occasion du Noël orthodoxe, a confirmé l'intention des autorités du Kosovo d'œuvrer à un avenir plus radieux, prospère et pacifique qui donnera à tous les citoyens du Kosovo le sentiment d'une liberté et d'une égalité totales sur leur terre commune, le Kosovo. Au même titre que le Président Sejdiu, nous estimons qu'il importe que les citoyens de toutes les origines ethniques et dans l'ensemble du pays sentent que le Kosovo est leur patrie et que l'avenir du Kosovo est le leur.

C'est sur cette base que nous engageons les Serbes du Kosovo à prendre part au processus politique et à la mise en place des structures administratives du pays. Nous exhortons également toutes les parties

prenantes à s'abstenir de toute action de nature à leur imposer des fardeaux inutiles.

Il est encourageant de noter que le Kosovo prend des mesures pour établir des relations amicales avec ses voisins et renforcer la coopération régionale. Nous espérons vivement que les relations entre Belgrade et Pristina contribueront à terme à la paix, à la stabilité et à la prospérité durables dans la région. Les désaccords au sujet de la question du statut ne devraient pas empêcher les deux parties de coopérer dans un esprit pragmatique et de progresser sur la voie de la réconciliation et du règlement de certains problèmes en suspens, relatifs notamment au patrimoine culturel, à l'énergie, aux infrastructures, aux douanes et à la criminalité organisée.

Nous partageons l'avis du Secrétaire général selon lequel, indépendamment des considérations relatives au statut, Pristina et Belgrade devraient faire montre de davantage de souplesse pour permettre la représentation du Kosovo aux mécanismes et instances et forums régionaux et internationaux, essentiels pour le développement économique et démocratique et la stabilité à long terme de la région. Nous exhortons les deux parties à trouver des solutions pragmatiques à cette fin.

En sa qualité d'acteur important dans la région, la Serbie peut contribuer davantage à la consolidation de la paix, de la démocratie et de la prospérité dans les Balkans. Par ailleurs, nous saluons et appuyons les relations qui se développent actuellement entre la Serbie et l'Union européenne. La communauté internationale doit continuer à appuyer la Serbie dans ses efforts d'intégration aux structures européennes. En ce qui nous concerne, nous nous félicitons de nos relations étroites et de coopération avec la Serbie, relations que nous sommes déterminées à renforcer davantage, dans l'intérêt de nos deux pays et de toute la région.

Le Président (*parle en arabe*) : Je vais à présent faire une déclaration en ma qualité de représentant du Liban.

Tout d'abord, je voudrais remercier M. Lamberto Zannier, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), pour son exposé détaillé. Je souhaite également la bienvenue à M. Vuk Jeremić, Ministre des affaires étrangères de la Serbie et le remercie pour sa déclaration. Je remercie aussi M. Skender Hyseni pour sa déclaration.

Pour ce qui est de la situation en matière de sécurité, le Secrétaire général a indiqué dans son rapport que le nombre d'incidents, y compris ceux touchant les minorités, n'a pas augmenté par rapport à la période antérieure. Outre cela, la situation en matière de sécurité est restée relativement stable. Nous exhortons toutes les parties à coopérer pour que justice soit faite et pour aider les victimes, en veillant à ce que les criminels répondent de leurs actes. Ces efforts favoriseront la stabilité et la sécurité et permettront de rassurer les différents groupes. Il importe en outre d'améliorer les mécanismes institutionnels chargés de la protection des droits de l'homme.

S'agissant de la situation dans le nord du Kosovo, nous estimons qu'il faut déployer des efforts soutenus à l'égard des communautés locales. Tout effort visant à assurer la participation du nord du Kosovo doit se faire dans le cadre d'un dialogue ouvert et souple et des consultations continues avec toutes les parties prenantes. Nous appelons toutes les parties prenantes dans le nord du Kosovo à jouer un rôle constructif en encourageant les communautés locales à se rencontrer et à dialoguer en vue de trouver des solutions pratiques aux questions sensibles.

Concernant les missions opérant au Kosovo, nous félicitons la MINUK de son action visant à renforcer la sécurité et la stabilité, à assurer le respect des droits de l'homme et à encourager la réconciliation, par la voie de la coopération entre les différents groupes. Nous exhortons les autorités kosovares à poursuivre le dialogue et la coopération avec la MINUK de façon constructive et concrète. Nous nous félicitons de la coordination des activités de la MINUK, de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo et de la Force de paix au Kosovo dans le cadre défini par la position de neutralité énoncée dans la résolution 1244 (1999).

S'agissant de la coopération sur les plans humanitaire, culturel et du développement, nous nous réjouissons du fait qu'en 2010, le nombre des retours volontaires des personnes issues des minorités ait augmenté par rapport à 2008, selon les chiffres fournis par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Nous félicitons la MINUK et le Bureau de liaison de la Commission européenne des efforts qu'ils déploient en vue de trouver une solution définitive au problème des camps des minorités. Le nombre de personnes rapatriées reste très peu élevé. Nous devons créer des conditions de sécurité et de développement favorables aux retours.

Les différentes parties se sont engagées à coopérer pour protéger le patrimoine religieux et culturel de l'Église orthodoxe serbe au Kosovo. Il s'agit d'une mesure encourageante dans la protection de ce patrimoine. Nous félicitons le Chef du bureau de liaison de la Grèce à Pristina pour le travail constructif qu'il a accompli, en sa qualité de facilitateur dans ce domaine.

Nous appelons toutes les parties à trouver des solutions pratiques aux questions d'intérêt commun, en évitant de politiser la question du statut du Kosovo. Toutes les parties doivent coopérer pour améliorer la vie quotidienne des citoyens du Kosovo, indépendamment de leur affiliation. Nous encourageons Belgrade et Pristina à adopter une approche constructive pour assurer la participation des représentants des institutions du Kosovo aux instances internationales et régionales. Par ailleurs, nous les invitons à engager un dialogue constructif et direct en vue d'apaiser les tensions. Le Liban préconise des solutions pacifiques à ces problèmes, ce qui permettrait de renforcer la sécurité et la stabilité régionales dans les Balkans occidentaux.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Le Ministre des affaires étrangères de la Serbie a demandé à faire une déclaration supplémentaire. Je lui donne maintenant la parole.

M. Jeremić (Serbie) (*parle en anglais*) : Je serai très bref. Je voudrais simplement faire des observations sur certains propos que j'ai entendus cet après-midi.

Je ne saurais être d'accord avec ceux qui disent que la Serbie s'ingère de façon irresponsable dans les affaires régionales d'autres pays. S'agissant de la position régionale de la Serbie et de sa façon de traiter les affaires régionales, je pense que le Gouvernement serbe a clairement prouvé que la réconciliation et la paix sont au premier plan de ses préoccupations dans sa conception de l'avenir des Balkans : un avenir au sein de l'Union européenne.

Je suis heureux de constater qu'aujourd'hui, un certain nombre d'intervenants ont évoqué l'adoption de la résolution sur Srebrenica par le Parlement serbe. Toutefois, je tiens à souligner qu'il s'agit de la première décision parlementaire de toute l'histoire de l'Europe qui présente des excuses pour un événement historique. Comme nous le savons tous, l'histoire de l'Europe est riche en événements pour lesquels il

conviendrait de présenter des excuses, d'une manière ou d'une autre. Cependant, pour la première fois dans l'histoire, c'est la Serbie qui a présenté des excuses.

Mon gouvernement est très fier des efforts que nous déployons pour assurer la paix et la stabilité dans toute la région : en Bosnie, en Croatie, dans les régions de la Serbie qui font l'objet de contestations et ailleurs.

La Serbie n'impose aucune condition à la reprise du dialogue. Contrairement à Pristina, nous n'exigeons aucunement que telle ou telle personne soit traitée de telle ou telle manière. Nous sommes prêts à débattre de toutes les questions. Nous sommes prêts à débattre de toutes les questions en suspens, y compris la question qui est au centre de toutes les autres, celle du statut futur de la province.

Je pense que partout au monde, les questions des frontières ne peuvent être réglées que par le biais d'un accord entre toutes les parties intéressées, et non par la proclamation d'un acte unilatéral, quelle que soit la puissance de ceux qui appuient cet acte unilatéral. Ceci s'applique aussi bien aux frontières de la Serbie qu'à celles de tout autre pays du monde. La Serbie est prête à engager un dialogue qui réglerait, une fois pour toutes et de manière pacifique, toutes les questions en suspens, et prie le Conseil de sécurité et l'ONU d'appuyer cette stratégie pacifique.

C'est la première fois dans l'histoire des Balkans qu'une telle question se règle sans conflit. Personne ne se fait la guerre, ce que je considère comme un fait remarquable et positif, étant donné que l'histoire des Balkans s'étend sur 600 ou 700 ans. C'est la première fois que quelqu'un essaie de régler des problèmes de ce type de manière pacifique, notamment la question des frontières. Voilà ce que nous proposons. Nous sommes prêts à contribuer, en toute bonne foi, à régler cette question.

Je voudrais appeler l'attention sur un élément. Quelqu'un a dit qu'au cours de la période à l'examen, cinq fois plus de personnes déplacées étaient rentrées que pendant la période précédente. Au cours de la période précédente, seules 50 personnes étaient revenues, et cette fois-ci il y en a eu 259, mais sur un nombre de 200 000 individus. Oui, le calcul est correct, mais si l'on regarde les chiffres dans l'absolu, il me semble qu'il s'agit là d'un échec partagé, et nous devrions régler cela en toute honnêteté. Tout comme il s'est engagé le plus loyalement et le plus sincèrement possible sur toutes les questions régionales en suspens, le Gouvernement serbe est prêt à collaborer avec toutes

les parties intéressées pour régler cette question une bonne fois pour toutes. Mais ce n'est que par le dialogue – un dialogue pacifique – que nous pensons pouvoir la régler. Voilà ce que je voulais dire.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne la parole à M. Hyseni.

M. Hyseni (*parle en anglais*) : Je vais très brièvement et, dans une certaine mesure, à contrecœur, solliciter encore quelques minutes afin de répondre à certaines allégations erronées.

De manière très générale, s'agissant de l'état de droit et de la volonté du Gouvernement de la République du Kosovo de lutter contre la criminalité organisée et la corruption, personne ne saurait douter de sa détermination. Le fait même que l'on puisse constater une action concrète dans ce domaine montre à quel point le Gouvernement de la République du Kosovo est résolu. Nous travaillons en étroite collaboration avec toutes les présences internationales à cette fin, en particulier avec la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX).

Le jeu des nombres – 200 000 ou 250 000 personnes déplacées – se poursuit. Nous avons à maintes reprises fourni au Conseil les chiffres corrects. Les rapports du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés de 1999 ne comprenaient pas uniquement les réfugiés et personnes déplacées serbes, mais en fait la totalité d'entre eux. Mais honnêtement, là n'est pas la question; une fois encore, il s'agit de la détermination du Gouvernement kosovar à veiller à ce que des progrès soient enregistrés dans le rapatriement de tous ses citoyens, en particulier les nombreux citoyens serbes qui se trouvent en dehors des frontières de notre pays.

Nous avons protégé le patrimoine culturel et religieux de toutes les communautés ethniques au Kosovo pendant des siècles, et nous continuerons de le faire. Rien ne nous empêchera de protéger ce patrimoine culturel, et nous continuerons de prendre en charge les tâches dévolues aux unités fort respectées de la Force de paix au Kosovo qui nous prêtent main forte dans cette entreprise très importante.

Je tiens à informer le Conseil que nous avons longtemps toléré certains prestataires de services de téléphonie mobile illégaux dans une partie du pays, à la seule condition qu'ils ne perturbent pas nos ressortissants. Ces fournisseurs illégaux ont été renvoyés dans le but de rétablir la justice et l'ordre public dans cette région du pays.

Parallèlement, nous avons avec succès entrepris des efforts très concrets pour veiller à ce que tous les membres de la communauté serbe qui vivent dans cette région du Kosovo aient rapidement accès aux moyens de communication. La compagnie nationale de télécommunications a offert gratuitement des milliers de cartes SIM et de téléphones aux membres de la communauté serbe.

Malheureusement, des opérateurs de téléphonie légaux ont été victimes d'une attaque violente et illicite dans cette région du pays, ce qui est intolérable. Les auteurs de cette attaque ont démonté les antennes des compagnies IPKO et Vala – prestataires de services de téléphonie légaux et autorisés – au lieu d'essayer d'utiliser les services proposés par ces compagnies. Nous avons invité la République de Serbie à adhérer aux accords d'itinérance (roaming) avec des compagnies de téléphonie très sérieuses au Kosovo, et nous restons ouverts sur ce point.

Je tiens à en dire un peu plus sur la coopération et le dialogue au niveau régional. Je voudrais de nouveau souligner très fermement que le Kosovo est disposé à dialoguer avec les autorités de Belgrade sur de nombreuses questions d'intérêt commun. Le Kosovo et la Serbie continueront d'être de proches voisins, et ils doivent travailler ensemble pour le bien commun futur et dans une perspective européenne – pas uniquement une perspective européenne Kosovo-Serbie, mais également une perspective européenne régionale.

Le Président (*parle en arabe*) : Il n'y a pas d'autres orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 17 h 30.